

PROJETS PILOTES POUR LA POPULATION DE CARIBOUS FORESTIERS DE CHARLEVOIX ET LA POPULATION DE CARIBOUS MONTAGNARDS DE LA GASPÉSIE

RAPPORT DE CONSULTATION PUBLIQUE

NOVEMBRE 2025



Cette publication a été réalisée par la Direction générale de la gestion de la faune et la Direction générale des écosystèmes et des espèces menacées ou vulnérables du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP). Elle a été produite par la Direction des communications du MELCCFP.

Renseignements

Téléphone : 418 521-3830
1 800 561-1616 (sans frais)

Formulaire : www.environnement.gouv.qc.ca/formulaires/renseignements.asp
Internet : www.environnement.gouv.qc.ca

Dépôt légal – 2025
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
978-2-555-02657-5

Tous droits réservés pour tous les pays.
© Gouvernement du Québec – 2025

Résumé

Le gouvernement du Québec a lancé le 30 avril 2024 une consultation publique sur les projets pilotes pour la population de caribous forestiers de Charlevoix et la population de caribous montagnards de la Gaspésie et sur les intentions de modifications règlementaires les accompagnant. L'ensemble de la société civile avait jusqu'au 31 octobre 2024 pour faire parvenir ses commentaires sur les territoires ciblés, les actions proposées et les intentions de modifications règlementaires. Elle pouvait le faire par un sondage en ligne, qui a été rempli par 494 répondants, ou en déposant un mémoire, comme l'ont fait 44 partenaires et 16 citoyens. Dans le cadre de la démarche de consultation, le gouvernement souhaitait aborder plus spécifiquement la conservation et la gestion de l'habitat considérant les besoins du caribou, ainsi que la gestion des populations de caribous. Le document qui suit présente un résumé des réponses obtenues à travers le sondage en ligne et les mémoires reçus au cours de la période de consultation.

Note

Le gouvernement du Québec a également mené une consultation particulière des communautés autochtones concernées par les projets pilotes et par les intentions de modifications règlementaires qui les accompagnent. Puisque ces consultations particulières se déroulent en continu dans le cadre d'un processus distinct, et ce, jusqu'à l'adoption finale des mesures de conservation pour le caribou, le présent rapport n'a pas pour objet de faire état du résultat de la consultation autochtone.

Table des matières

Résumé	iii
Note	iii
Table des matières	iv
Liste des figures	v
Introduction	1
Démarche participative	2
Principaux résultats du sondage en ligne	3
Analyse générale	6
Conclusion	14
Annexe 1 : Graphiques présentant les résultats du sondage	15

Liste des figures

Figure 1 : Région d'appartenance des répondants (a) et principaux intérêts les amenant à participer à la consultation (b).....	3
Figure 2 : Résultats du sondage de l'ensemble des répondants (494) à la question « Pour favoriser la pérennité de la population de caribous forestiers de Charlevoix, le projet pilote est... ».....	4
Figure 3 : Résultats du sondage de l'ensemble des répondants (494) à la question « Pour favoriser la pérennité de la population de caribous forestiers de la Gaspésie, le projet pilote est... ».....	4
Figure 4 : Résultats du sondage des répondants provenant de la région de la Capitale-Nationale (109) à la question « Pour favoriser la pérennité de la population de caribous forestiers de Charlevoix, le projet pilote est... ».....	5
Figure 5 : Résultats du sondage des répondants provenant des régions de la Gaspésie et du Bas-Saint-Laurent (166) à la question « Pour favoriser la pérennité de la population de caribous forestiers de la Gaspésie, le projet pilote est... ».....	5
Figure 6 : Résultats du sondage à la question « Pour encadrer les activités dans les territoires ciblés par les projets pilotes, la bonification de la désignation légale des territoires en tant qu'habitats fauniques est un outil... ».....	15
Figure 7 : Résultats du sondage à la question « Pour favoriser la pérennité de la population des caribous forestiers de Charlevoix, la superficie et la localisation des territoires ciblés par le projet pilote (massifs de conservation, zones d'habitat en restauration [ZHR])... ».....	15
Figure 8 : Résultats du sondage à la question « Pour favoriser la pérennité de la population des caribous montagnards de la Gaspésie, la superficie et la localisation des territoires ciblés par le projet pilote (massifs de conservation, zones d'habitat en restauration [ZHR])... ».....	16
Figure 9 : Résultats du sondage à la question « Le maintien ou la restauration de la connectivité entre les secteurs propices aux caribous pour leur permettre de se déplacer entre ceux-ci (ligne directrice 5) est une mesure... ».....	16
Figure 10 : Résultats du sondage à la question « Dans les habitats fauniques ciblés par les projets pilotes, les modalités d'aménagement forestier proposées découlant de l'application des lignes directrices sont... ».....	17
Figure 11 : Résultats du sondage à la question « Les mesures de gestion de l'habitat visant le maintien des populations de caribous et le contrôle des activités humaines qui perturbent leur habitat justifient une restriction des activités, notamment celles liées à la villégiature et au récréotourisme. ».....	17
Figure 12 : Résultats du sondage à la question « Pour favoriser la pérennité des populations de caribous, tendre vers un taux de perturbation de 35 % dans les zones d'habitat en restauration (ZHR) (ligne directrice 1) est une proposition... ».....	18
Figure 13 : Résultats du sondage à la question « Un encadrement plus strict des activités dans les secteurs de sensibilité biologique pour éviter le dérangement ou la perturbation de l'habitat du caribou (ex. aires d'hivernage ou de mise bas) (ligne directrice 3) est une mesure... ».....	18
Figure 14 : Résultats du sondage à la question « Le démantèlement de chemins forestiers, dans le respect des droits consentis sur le territoire, est une mesure de restauration efficace de l'habitat des caribous. ».....	19
Figure 15 : Résultats du sondage à la question « La garde en captivité des caribous est une mesure justifiée pour protéger contre les prédateurs certaines populations de caribous dont l'état est le plus précaire, le temps que l'habitat redevienne propice au maintien des caribous. ».....	19
Figure 16 : Résultats du sondage à la question « Le contrôle des prédateurs du caribou (ex. loup, ours noir, coyote) est une mesure justifiée pour protéger les populations de caribous dont l'état est le plus précaire, le temps que l'habitat redevienne propice au maintien des caribous. ».....	20
Figure 17 : Résultats du sondage à la question « L'intensification de la chasse à l'orignal est une mesure justifiée pour compléter le contrôle des prédateurs du caribou, le temps que l'habitat redevienne propice au maintien des caribous. ».....	20

Figure 18 : Résultats du sondage à la question « Considérant les impacts socio-économiques potentiels des mesures de conservation du caribou, les projets pilotes (territoires ciblés, modalités envisagées, etc.) sont... »	21
Figure 19 : Résultats du sondage à la question « Pour favoriser la pérennité de la population de caribous forestiers de Charlevoix dans le territoire ciblé, le projet pilote est... »	21
Figure 20 : Résultats du sondage à la question « Pour favoriser la pérennité de la population de caribous montagnards de la Gaspésie dans le territoire ciblé, le projet pilote est... »	22
Figure 21 : Résultats du sondage à la question « Les lignes directrices proposées pour l'encadrement des activités dans les habitats fauniques des caribous (voir l'encadré 7 du document de consultation) sont... »	22
Figure 22 : Résultats du sondage à la question « Le maintien et la restauration de grands massifs de conservation où les activités sont encadrées de manière plus stricte (ex. aucune récolte forestière, restriction des activités minières ou établissement d'infrastructures) (ligne directrice 2) est une mesure... »	23
Figure 23 : Résultats du sondage à la question « La restauration ou le maintien d'un paysage forestier (matrice forestière) dominé par la forêt résineuse mature ou vieille et le maintien des composantes d'habitats propices aux caribous (ex. tourbière, toundra alpine, lichens) (ligne directrice 4) est une mesure... »	23
Figure 24 : Résultats du sondage à la question « Un encadrement des activités humaines pour limiter le dérangement du caribou (ex. bruit ou achalandage) (ligne directrice 6) est une mesure... »	24
Figure 25 : Résultats du sondage à la question « L'encadrement des activités réalisées dans les habitats fauniques du caribou doit être cohérent pour l'ensemble des utilisateurs et doit se baser principalement sur les impacts de leurs activités (ligne directrice 7). »	24
Figure 26 : Résultats du sondage à la question « Réaliser les actions sylvicoles requises afin de viser le retour d'une forêt résineuse (peuplements à dominance résineuse), notamment par le reboisement, tout en réduisant leur vulnérabilité aux perturbations naturelles, comme les feux de forêt, est une mesure de restauration... »	25
Figure 27 : Résultats du sondage à la question « Les mesures de gestion de l'habitat visant le maintien des populations de caribous et le contrôle des activités humaines qui perturbent leur habitat justifient les impacts socio-économiques appréhendés (ex. pertes d'emplois, restriction des projets de développement ou d'exploitation des ressources naturelles comme le bois, les mines, etc.) »	25
Figure 28 : Résultats du sondage à la question « Les projets pilotes permettraient de concilier la pérennité des populations de caribous concernées avec les usages du territoire pratiqués par les communautés autochtones. »	26
Figure 29 : Résultats du sondage à la question « Les projets pilotes permettraient de concilier la pérennité des populations de caribous concernées avec le développement économique des régions (ex. forestier, mines, hydroélectricité, etc.) »	26
Figure 30 : Résultats du sondage à la question « Les projets pilotes permettraient de concilier la pérennité des populations de caribous concernées avec les usages des territoires liés aux loisirs tels que la villégiature, le plein air, le récrétourisme, la chasse et la pêche. »	27

Introduction

L'engagement gouvernemental de présenter une Stratégie pour les caribous forestiers et pour les caribous montagnards de la Gaspésie (la Stratégie) en 2023 a été confirmé publiquement, notamment en marge de la Conférence des Nations Unies sur la biodiversité (COP-15) tenue à Montréal en 2022. En juin 2023, cet engagement était sur le point d'être concrétisé lorsque le lancement des consultations sur le projet de stratégie a dû être reporté en raison de la saison des feux de forêt. Le gouvernement du Québec a souhaité mieux prendre en compte les impacts socio-économiques de ces feux. Le 30 avril 2024, il a néanmoins souhaité franchir le pas en annonçant diverses mesures de conservation pour le caribou et son habitat. Parmi ces mesures, le début de la consultation publique et des consultations distinctes des communautés autochtones sur deux projets pilotes pour la population de caribous forestiers de Charlevoix et la population de caribous montagnards de la Gaspésie étaient annoncés. Une prolongation des consultations publiques jusqu'au 31 octobre 2024 a aussi été annoncée le 12 juin 2024.

Les démarches de consultation publique visent à recueillir les préoccupations, les suggestions et les avis sur les mesures de conservation proposées pour ces deux territoires, lesquelles s'appuient, notamment, sur une protection légale de l'habitat, une participation accrue des acteurs locaux et une collaboration plus étroite avec les Premières Nations, le tout de manière cohérente avec les réalités régionales.

Le document des mesures de conservation envisagées dans le cadre des projets pilotes pour la population de caribous forestiers de Charlevoix et la population de caribous montagnards de la Gaspésie proposait d'agir sur plusieurs fronts. D'abord, en ciblant les territoires les plus propices pour les populations visées et en misant sur la conservation et la restauration de l'habitat, notamment par le biais de dispositions règlementaires pour encadrer les activités qui seraient réalisées dans ces habitats. Ce document proposait également des mesures complémentaires de gestion des populations, pour favoriser le rétablissement de ces populations en situation précaire, de manière à atténuer les principaux facteurs responsables de leur déclin. Un second document soumis à la consultation présentait les propositions de dispositions règlementaires visant à encadrer les activités à faible impact, ou dont l'impact peut être atténué grâce à certaines conditions de réalisation, sans qu'il soit nécessaire d'obtenir une autorisation dans les habitats propres aux caribous forestiers et aux caribous montagnards de la Gaspésie. Le présent rapport constitue une synthèse des résultats de la consultation publique.

Démarche participative

La démarche de consultation, qui s'est échelonnée du 30 avril au 31 octobre 2024, visait à recueillir les commentaires de l'ensemble de la société civile, notamment sur les territoires ciblés, les actions proposées et les intentions de modifications règlementaires, avant la mise en œuvre des projets pilotes et la publication du projet de règlement à la *Gazette officielle du Québec*. L'ensemble de ces propositions ont été présentées dans deux documents distincts :

- Mesures de conservation pour les caribous forestiers et les caribous montagnards de la Gaspésie et leur habitat – consultations dans le contexte des projets pilotes pour la population de caribous forestiers de Charlevoix et la population de caribous montagnards de la Gaspésie – printemps 2024;
- Intentions de modifications règlementaires en lien avec le caribou des bois, écotype forestier, et le caribou des bois, écotype montagnard, population de la Gaspésie – consultations dans le contexte des projets pilotes pour la population de caribous forestiers de Charlevoix et la population de caribous montagnards de la Gaspésie – printemps 2024.

Il était possible d'y participer de deux façons, soit en remplissant un sondage en ligne, soit en transmettant un mémoire (mémoire avec gabarit ou personnalisé) ou des commentaires par courriel.

Au cours de la période de consultation, 16 rencontres d'information se sont tenues avec différentes parties prenantes qui en ont démontré l'intérêt. Plusieurs questionnements ont été répondus, ce qui a permis aux parties prenantes de donner suite à la consultation avec les meilleures informations possibles.

Principaux résultats du sondage en ligne

Le sondage a été rempli par 494 personnes de partout au Québec, avec une large proportion de répondants provenant des régions de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine (133) et de la Capitale-Nationale (109) (figure 1 a). En outre, 41 % des répondants mentionnent avoir participé au sondage par intérêt pour la protection des milieux naturels et de la biodiversité (figure 1 b).

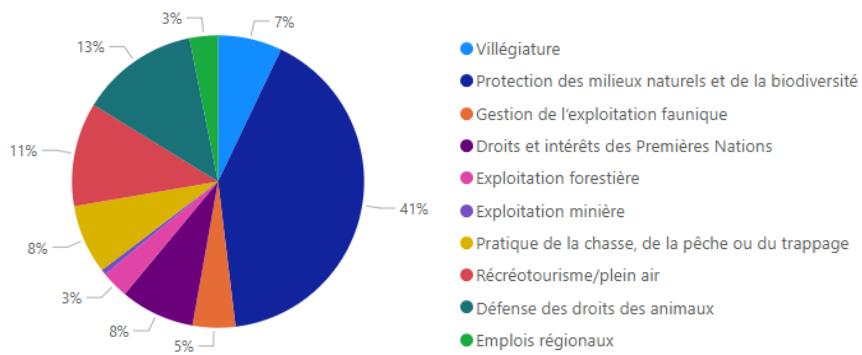
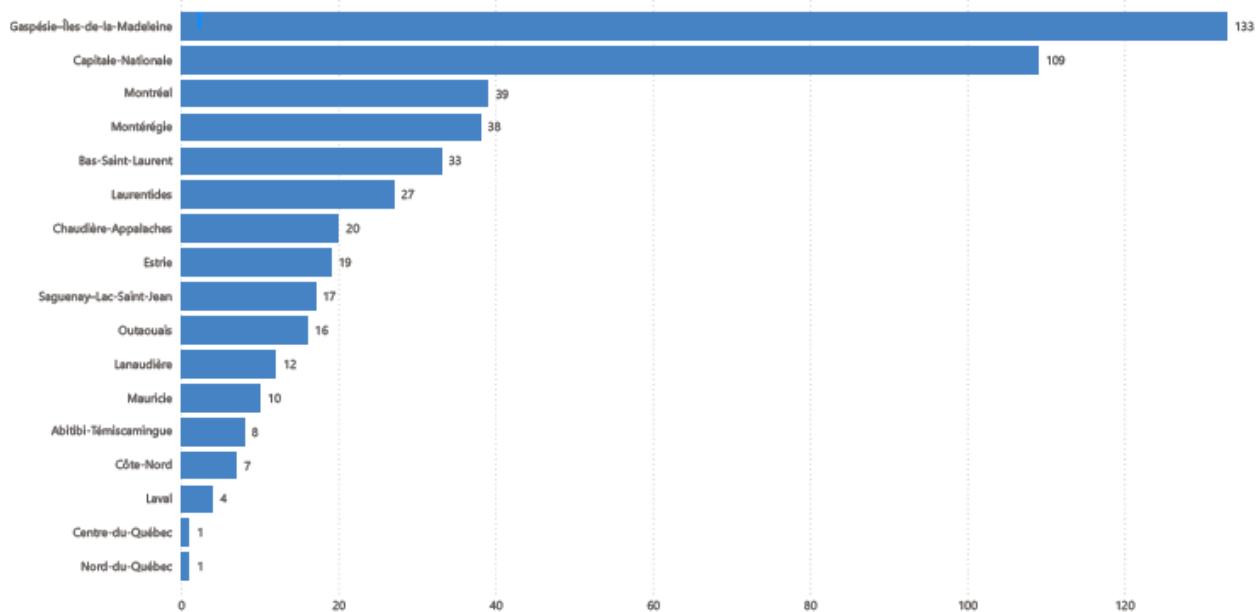


Figure 1 : Région d'appartenance des répondants (a) et principaux intérêts les amenant à participer à la consultation (b).

Les deux tiers des 494 répondants considèrent que les projets pilotes sont insuffisants ou nettement insuffisants pour favoriser la pérennité des populations de caribous de Charlevoix et de la Gaspésie (figures 2 et 3).

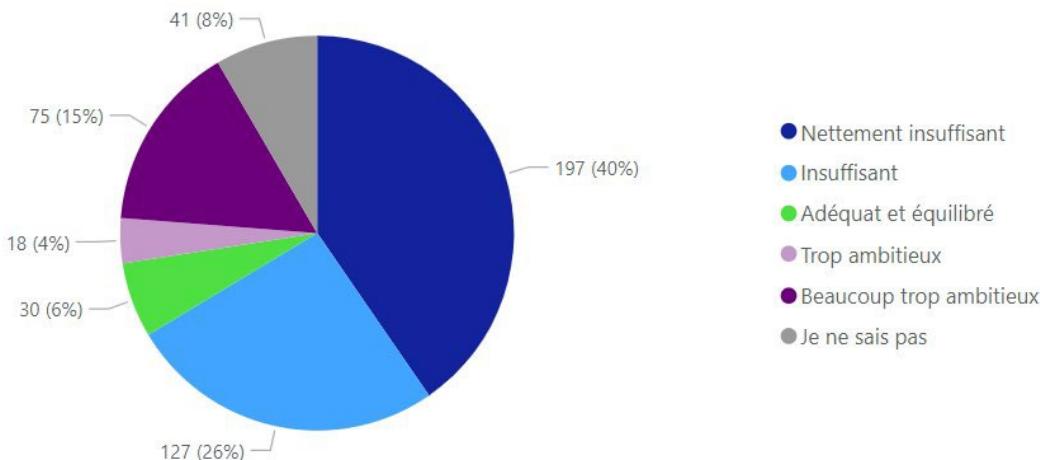


Figure 2 : Résultats du sondage de l'ensemble des répondants (494) à la question « Pour favoriser la pérennité de la population de caribous forestiers de Charlevoix, le projet pilote est... ».

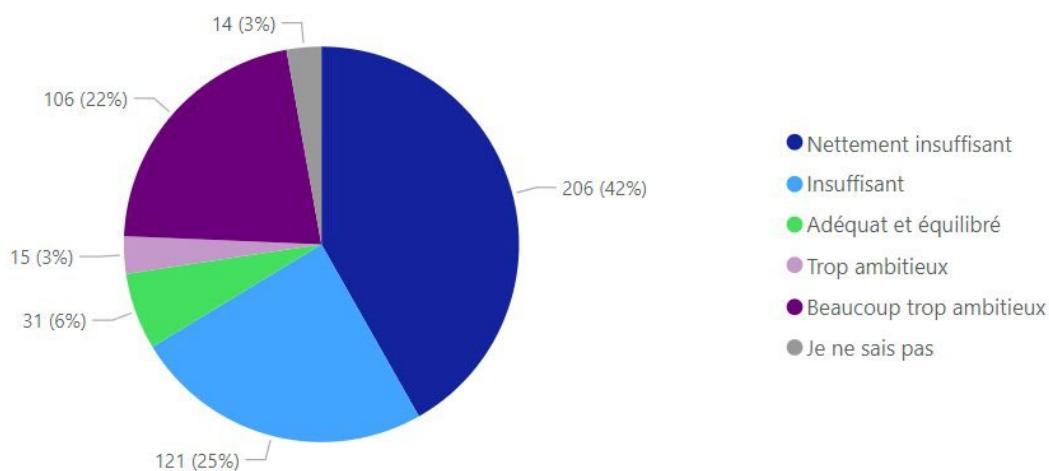


Figure 3 : Résultats du sondage de l'ensemble des répondants (494) à la question « Pour favoriser la pérennité de la population de caribous forestiers de la Gaspésie, le projet pilote est... ».

Plus précisément, 79 % des 109 répondants pour la région de la Capitale-Nationale considèrent également que le projet pilote de Charlevoix est insuffisant ou nettement insuffisant pour favoriser la pérennité de la population de caribous forestiers de Charlevoix (figure 4). Pour les 166 répondants de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine et du Bas-Saint-Laurent, les deux régions administratives touchées par le territoire envisagé pour le projet pilote visant les caribous montagnards de la Gaspésie, 58 % considèrent le projet comme trop ou beaucoup trop ambitieux, alors que 38 % le considèrent comme insuffisant ou nettement insuffisant (figure 5).

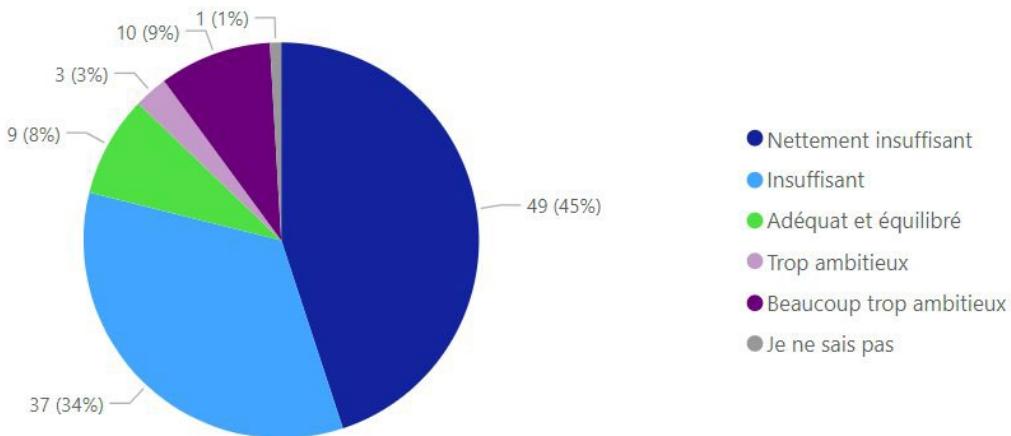


Figure 4 : Résultats du sondage des répondants provenant de la région de la Capitale-Nationale (109) à la question « Pour favoriser la pérennité de la population de caribous forestiers de Charlevoix, le projet pilote est... ».

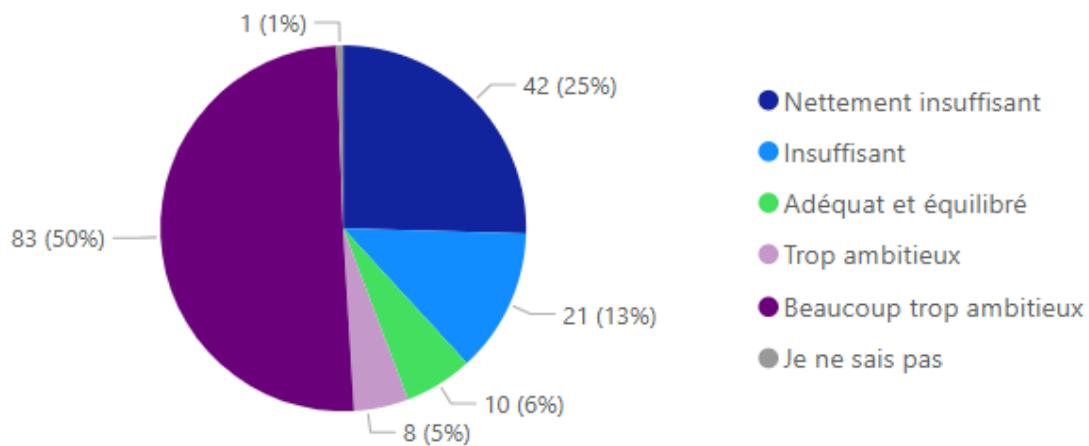


Figure 5 : Résultats du sondage des répondants provenant des régions de la Gaspésie et du Bas-Saint-Laurent (166) à la question « Pour favoriser la pérennité de la population de caribous forestiers de la Gaspésie, le projet pilote est... ».

Les autres résultats du sondage, par exemple ceux portant sur les lignes directrices, seront présentés dans les différentes thématiques de la section « Analyse générale » et en annexe du rapport.

Analyse générale

Au cours de la période de consultation publique, le ministère a reçu 44 mémoires ou commentaires de partenaires et 16 mémoires ou commentaires de citoyens. Un résumé des commentaires recueillis est présenté dans les sections suivantes, selon les différentes thématiques abordées. Les résultats du sondage sont également présentés de manière plus détaillée.

La conservation et la gestion de l'habitat considérant les besoins du caribou

De manière générale, la proposition d'utiliser l'habitat faunique, établi en vertu de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune, comme outil de mise en œuvre des projets pilotes, est bien reçue. Cependant, plusieurs parties prenantes sont préoccupées par l'encadrement des activités proposées. En effet, 60 % des 494 répondants jugent insuffisante ou nettement insuffisante la proposition de bonification de la désignation légale des territoires en tant qu'habitats fauniques pour encadrer les activités dans les territoires cibles par les projets pilotes. Elle est jugée ambitieuse ou trop ambitieuse par 29 % des répondants et 13 % considèrent la proposition comme adéquate et équilibrée (annexe 1, figure 6).

Les mémoires indiquent que certaines parties prenantes souhaiteraient un encadrement très strict des activités, avec des interdictions fermes, alors que d'autres prônent un encadrement davantage flexible, notamment pour les activités récrétouristiques et minières. Certains mémoires mentionnent que certains types d'aires protégées établies en vertu de la Loi sur la conservation du patrimoine naturel (LCPN) offriraient plus de prévisibilité, une meilleure conciliation avec les activités récrétouristiques et une meilleure protection de l'habitat contre les pressions économiques. Ils soulignent également que les projets pilotes devraient contribuer à l'engagement du gouvernement d'atteindre la cible de conservation de 30 % du territoire du Québec d'ici 2030.

Par ailleurs, plusieurs parties prenantes restent sensibles à l'importance d'un encadrement équitable entre les secteurs d'activité, notamment les secteurs à vocation économique, et prônent le développement durable ainsi que le respect du milieu local, notamment les entreprises et les citoyens. Des intervenants sont d'avis que les demandes d'autorisation pour des activités à faibles impacts devraient être traitées de manière prioritaire pour favoriser le développement économique des secteurs d'activité concernés, notamment celui du récrétourisme. De plus, il est mentionné dans certains mémoires que les activités récrétouristiques peuvent être compatibles avec la protection du caribou, si elles sont bien encadrées et que des efforts de restauration sont faits une fois l'activité terminée. Finalement, plusieurs ont jugé que le cadre règlementaire proposé est trop complexe à comprendre pour qu'ils se prononcent clairement au sujet des impacts sur les différents types d'activités pratiquées sur le territoire.

En ce qui concerne les limites et les superficies des territoires, les opinions sont partagées. Le sondage indique que 66 % des 494 répondants jugent que la superficie et la localisation des territoires cibles à Charlevoix et en Gaspésie sont insuffisantes ou nettement insuffisantes pour assurer la pérennité des populations de caribous ciblées (annexe 1, figures 7 et 8). Plus précisément, certaines parties prenantes indiquent dans leur mémoire que la proposition est insuffisante et demandent des massifs de conservation plus grands. Ils demandent également de viser un taux de perturbation plus faible pour garantir l'autosuffisance des populations. D'autres parties prenantes jugent que les territoires proposés sont trop grands et souhaiteraient que seuls les secteurs essentiels au caribou soient ciblés. Ils proposent d'être plus strict au cœur du territoire, où les habitats sont cruciaux pour le caribou, puis de moduler davantage l'encadrement selon la distance par rapport au cœur du territoire. Enfin, certains répondants mentionnent que la proposition semble adéquate et scientifiquement fondée. En outre, il a parfois été mentionné que les particularités régionales n'ont pas été suffisamment prises en compte dans la détermination des limites des territoires proposés. En ce sens, plusieurs parties prenantes souhaiteraient collaborer à la révision de la délimitation des territoires afin d'y intégrer les connaissances locales. Ils proposent, par exemple, d'exclure les zones où les activités anthropiques sont intensives (ex. : éolien, exploration et exploitation minières, récrétourisme, proximité des centres urbains). Il est également proposé de raffiner les limites des territoires pour considérer la réalité sur le terrain, ce qui faciliterait le repérage des limites et rendrait

l'application plus facile. En ce qui concerne spécifiquement Charlevoix, il a été noté que la connectivité dans le massif de conservation entre le secteur situé à l'ouest de la route 175 et le secteur situé à l'est n'était pas suffisante. Ce commentaire est cohérent avec un constat fait par la Commission indépendante sur les caribous forestiers et montagnards¹. En ce sens, dans le cadre du sondage, le maintien ou la restauration de la connectivité entre les secteurs propices aux caribous pour leur permettre de se déplacer entre ceux-ci (ligne directrice 5) est une mesure jugée insuffisante ou nettement insuffisante par 43 % des 494 répondants, alors que 34 % trouvent la mesure adéquate et équilibrée (annexe 1, figure 9). Finalement, l'importance de revoir les limites des territoires après le relâchement des caribous actuellement en enclos est mise en l'avant. Cela dans le but d'assurer que les territoires conservés seront encore adéquats alors que les caribous pourraient occuper des milieux différents.

Encadrer les activités et les usages dans les territoires ciblés

Comme il a été mentionné précédemment, la complexité du cadre légal, règlementaire et administratif proposé est soulevée dans plusieurs mémoires. En ce sens, certaines parties prenantes proposent de le vulgariser davantage avec des actions de communication ou de le simplifier, par exemple, en retirant des dispositions réglementaires. Certains intervenants soulignent que le retrait de dispositions réglementaires permettrait de favoriser la protection des populations de caribous, puisque plus d'activités seraient soumises au processus d'autorisation, ce qui permettrait de réduire leurs impacts de manière plus fine ou de refuser un plus grand nombre d'activités. Il est également proposé de suspendre les dispositions réglementaires qui visent à réduire le dérangement, dont celles qui restreignent la période de réalisation d'une activité, lorsque tous les individus d'une population de caribous sont en captivité.

En ce qui concerne le régime d'autorisation, il est critiqué dans certains mémoires, qui mentionnent qu'un tel régime est peu prévisible et laisse une grande marge de manœuvre au ministre (régime discrétionnaire). En outre, la tarification associée aux demandes d'autorisation est un enjeu pour certains répondants qui la jugent inacceptable.

Il est également demandé que l'encadrement des activités soit fait en cohérence avec les statuts et vocations déjà présents sur le territoire (ex. : pourvoirie) et qu'il permette aux détenteurs de droits de continuer de réaliser les activités qui y sont liées. Il est en outre proposé dans un mémoire d'autoriser d'emblée les projets éoliens dans l'ensemble du territoire visé par les projets pilotes, dans le souci d'atteindre les objectifs gouvernementaux en matière de transition énergétique et de vitalité des régions qui pourraient accueillir de tels projets.

Finalement, il a été mentionné que l'encadrement proposé démontre une méconnaissance du territoire et un manque de considération pour les pratiques du territoire par les usagers. Il est d'ailleurs demandé que le ministère suspende le processus actuel et élabore un nouveau projet pilote en Gaspésie, en concertation plus étroite avec les parties prenantes régionales.

Encadrement proposé des activités d'aménagement forestier

Pour plusieurs répondants, les modalités proposées pour encadrer la réalisation des activités d'aménagement forestier dans la zone d'habitat en restauration ne permettront pas d'assurer la conservation de l'habitat du caribou. Les résultats du sondage indiquent que 60 % des 494 répondants jugent que les modalités d'aménagement forestier proposées sont insuffisantes ou nettement insuffisantes (annexe 1, figure 10). Il est en outre mentionné dans plusieurs mémoires que l'aménagement forestier est la principale cause du déclin du caribou forestier et du caribou montagnard de la Gaspésie et que, conséquemment, l'ensemble des activités de récolte industrielle devraient être interdites dans les limites des territoires proposées, soit les massifs de conservation et les zones d'habitat en restauration. Pour le caribou montagnard de la Gaspésie, certains proposent d'interdire les coupes forestières à plus de

¹ Commission indépendante sur les caribous forestiers et montagnards Québec, 26 avril 2022; https://bibliotheque.cecile-rouleau.gouv.qc.ca/documents/archives/pgq/F7A1_A29_C371_2022.pdf

650 mètres d'altitude, afin de conserver les sommets intacts. Selon eux, les interventions forestières dans ces milieux vont à l'encontre de la gestion écosystémique de la forêt. En effet, la température plus froide et le vent font que la période de croissance des arbres y est écourtée et que, par conséquent, la régénération à la suite des coupes n'y est pas optimale.

D'un autre côté, des répondants soulèvent des inquiétudes quant à la réduction des activités d'aménagement forestier dans les territoires proposés, qui entraînerait, selon eux, une augmentation des coûts pour les entreprises et une diminution des investissements dans la voirie forestière. Cela affecterait notamment l'entretien des chemins multiusages, ce qui nuirait à l'accès aux territoires pour les différentes clientèles. De plus, il est mentionné que l'encadrement proposé entraînerait beaucoup d'imprévisibilité pour les clientèles forestières. Une solution avancée pour cet enjeu est d'établir un plan d'aménagement forestier sur 25 ans, ce qui offrirait la prévisibilité nécessaire au secteur forestier pour mener ses activités avec moins de risque. Dans le même ordre d'idées, au lieu de cesser les opérations forestières, certains proposent d'orienter la récolte vers des coupes partielles et des coupes de jardinage. Cela permettrait, selon eux, de limiter les impacts des changements climatiques, tout en maintenant des habitats de qualité pour les caribous.

Encadrement proposé des activités minières

Plusieurs mémoires indiquent que l'encadrement des activités minières proposé n'est pas assez sévère. Il est notamment demandé de revoir les dispositions règlementaires pour retirer la possibilité d'utiliser l'énergie explosive. De plus, pour certains répondants, il apparaît incohérent de permettre des activités d'exploration minière dans les massifs de conservation alors que le développement des mines ne serait pas souhaitable pour respecter l'objectif de restauration des habitats. Ils proposent donc de retirer l'ensemble des dispositions règlementaires relatives aux activités minières pour que toutes ces activités soient soumises au processus d'autorisation. Il est également proposé de retirer l'ensemble des droits miniers visant les massifs de conservation, voire la zone d'habitat en restauration.

Encadrement proposé des activités récréotouristiques

Les répondants du domaine récréotouristique demandent que les projets pilotes soient arrimés aux différents projets d'aires protégées pour éviter de multiplier les contraintes à la pratique et au développement des activités récréotouristiques. Pour perpétuer les usages et contribuer à la conservation, certains acteurs proposent de favoriser la création d'aires protégées et d'arrimer les projets pilotes aux projets qui ont été soumis dans le cadre de l'appel à projets d'aires protégées en territoire public méridional du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs².

Certains répondants sont préoccupés par l'absence de mention des activités hors sentier dans les documents de consultation. Ils auraient souhaité que le mécanisme d'encadrement de ces activités importantes pour le secteur récréotouristique y soit clarifié. Ils demeurent toutefois conscients de l'enjeu de conciliation de la pratique de ces activités et du dérangement des caribous. Pour cette raison, plusieurs acteurs associés à divers domaines demandent une gestion dynamique, cohérente et équitable des activités récréotouristiques, afin de continuer à pratiquer et à développer ces activités, sans nuire à la conservation du caribou. Pour ce faire, un suivi télémétrique en continu de tous les caribous est proposé dans plusieurs mémoires. Certains acteurs du milieu récréotouristique demandent également l'accès à des zones naturellement skiables dans le parc national de la Gaspésie ou l'aménagement de zones skiables à l'extérieur du parc afin de favoriser l'adhésion des communautés locales aux projets pilotes. En effet, certains soulignent que la pratique du ski hors-piste et le développement de ce domaine d'activité sont conciliables avec la conservation du caribou. Cependant, le développement et l'entretien de nouveaux secteurs de ski hors-piste nécessitent la coupe d'arbres, notamment pour assurer la sécurité des usagers,

² https://www.environnement.gouv.qc.ca/biodiversite/aires_protegees/consultation/appel-projet-territoire-public-meridional.htm

ce qui entre en contradiction avec le souhait de plusieurs parties prenantes de réduire rapidement les perturbations de l'habitat du caribou dans les territoires visés par les projets pilotes.

Certains répondants du milieu municipal souhaiteraient que la construction, l'aménagement, l'amélioration, la réfection et l'entretien des sentiers soient permis sans contraintes et que l'ensemble des activités hors sentier puissent être maintenues sur l'ensemble du territoire des projets pilotes. En contrepartie, il a été suggéré dans les mémoires d'acteurs du milieu de la conservation d'interdire toutes les activités motorisées hors-piste dans les territoires visés et de ne permettre les activités non motorisées hors-piste, comme le ski, qu'en dehors des massifs de conservation.

Finalement, la majorité des répondants du sondage (68 %) sont d'avis que les mesures de gestion de l'habitat visant le maintien des populations de caribous et le contrôle des activités humaines qui perturbent l'habitat justifient une restriction des activités, notamment celles liées à la villégiature et au récrétourisme (annexe 1, figure 11).

Lignes directrices

À titre de rappel, sept lignes directrices ont été proposées dans le document « Mesures de conservation pour les caribous forestiers et les caribous montagnards de la Gaspésie et leur habitat ». En ce qui concerne la ligne directrice portant sur le taux de perturbation de l'habitat du caribou, 63 % des répondants jugent que tendre vers un taux de perturbation de 35 % n'est pas assez ambitieux et ne permettra pas de garantir la protection des populations de caribous (annexe 1, figure 12). Selon les mémoires reçus, plusieurs jugent qu'il faut viser un seuil plus bas, par exemple 10 %, particulièrement dans les massifs de conservation. Il est également mentionné qu'il n'est pas souhaitable d'autoriser davantage d'activités causant des perturbations dans ces territoires déjà grandement perturbés. En cohérence avec ce point de vue, il est demandé d'interdire complètement la réalisation d'activités industrielles sur les territoires visés par les projets pilotes, sans laisser la possibilité au ministre d'en autoriser, et de retirer la possibilité d'y acquérir des droits d'exploitation de toutes sortes (mines, forêts, énergie). De plus, plusieurs mémoires soulèvent que les projets pilotes manquent d'objectifs précis et d'échéances claires et atteignables, notamment pour la réduction du taux de perturbation.

Les auteurs d'autres mémoires sont plutôt préoccupés par l'impact sur l'économie, qui est jugé potentiellement considérable, et qui serait engendré par l'objectif de diminution du taux de perturbation. Certains soulèvent qu'il serait irréaliste d'atteindre le seuil de 35 % dans les territoires visés sans le retrait de certains droits, tout en indiquant que des expropriations ne seraient pas socialement acceptables. Dans certains mémoires, il est proposé de moduler le taux de perturbation visé dans le temps, en fonction de la réponse des populations de caribous aux différentes mesures qui seront mises en œuvre.

Certains acteurs du milieu de la conservation proposent d'intégrer les secteurs de sensibilité biologique aux massifs de conservation, ce qui permettrait de retirer la ligne directrice portant sur ce concept. Le retrait de cette ligne directrice permettrait également de répondre à la préoccupation de plusieurs acteurs du milieu économique qui mentionnent l'imprévisibilité de la prise en compte des secteurs de sensibilité biologique dans le cadre de l'analyse des demandes d'autorisation. Il reste que 45 % des répondants jugent qu'un encadrement plus strict des activités dans les secteurs de sensibilité biologique est une mesure insuffisante ou nettement insuffisante, alors que 28 % jugent que la mesure est adéquate et équilibrée (annexe 1, figure 13). Les autres résultats au sondage liés aux questions portant sur les lignes directrices sont disponibles à l'annexe 1, aux figures 9, 12 et 22 à 25.

Restaurer activement les habitats prioritaires

La restauration dans le but de diminuer le taux de perturbation pour tendre vers 35 % est un objectif préoccupant pour plusieurs des parties prenantes qui ont déposé des mémoires. Dans un tel contexte, elles jugent que tout projet, notamment dans le domaine récrétouristique, sera extrêmement difficile, voire impossible à réaliser. Les répondants sont inquiets des impacts importants que de telles mesures pourraient engendrer sur les utilisateurs actuels. Certains se questionnent sur le rapport coûts/avantages

à court terme puisque les effets de la restauration de l'habitat sur la population de caribous pourraient prendre plusieurs décennies avant d'être perceptibles. D'un autre côté, selon plusieurs citoyens, et selon des répondants provenant de la communauté scientifique et du milieu de la conservation, les efforts de restauration sont nécessaires, incontournables, et doivent être priorisés dans les projets pilotes afin de rétablir les deux populations de caribous. Selon certains mémoires, puisque l'état des populations est précaire et que le taux de perturbation dans les habitats est élevé, l'arrêt de toutes les activités nuisant aux activités de restauration serait de mise.

Certains répondants demandent de prioriser la restauration active, ce qui créerait des emplois liés au démantèlement des chemins et au reboisement dans les régions visées. Cependant, la fermeture de chemins pourrait entraîner une réduction de l'accès au territoire et donc une diminution des revenus et de l'offre dans certains secteurs prisés, notamment, pour les activités récréotouristiques, la chasse et la pêche. Il est donc demandé que des consultations soient effectuées afin d'identifier, avec l'aide des communautés locales, les chemins prioritaires à restaurer pour s'assurer d'y préserver un accès adéquat et stratégique. À noter que 61 % des 494 répondants sont d'avis que le démantèlement de chemins forestiers, dans le respect des droits consentis sur le territoire, est une mesure de restauration efficace de l'habitat des caribous (annexe 1, figure 14).

Plusieurs acteurs de la conservation et plusieurs citoyens demandent des précisions quant aux intentions du gouvernement en matière de restauration de l'habitat des caribous. En ce sens, certains demandent la rédaction rapide de plans de restauration, qui incluraient une priorisation des actions à poser, des échéanciers et des objectifs précis, pour être en mesure de suivre la réalisation des plans et d'assurer le respect des délais prévus. Ils sont d'accord avec le fait qu'il faut restaurer rapidement les habitats en priorisant les chemins non essentiels, comme il a été mentionné précédemment. Il est recommandé au gouvernement de prévoir des sommes ambitieuses pour la réalisation de ces travaux et d'évaluer la possibilité que ces actions contribuent à l'atteinte de l'objectif gouvernemental de restauration de 30 % des zones dégradées au Québec, inscrit dans le Plan nature 2030³.

Le suivi et la gestion des populations de caribous

Les principaux points abordés dans les mémoires quant au suivi et à la gestion des populations de caribous concernent la mise en enclos de maternité⁴ et l'utilisation d'exclos sans prédateurs⁵. La plupart des répondants sont d'accord avec ces mesures de gestion. Il est proposé de garder les caribous en captivité jusqu'à l'atteinte d'un taux de perturbation de 35 % ou moins pour assurer la survie des nouveaux individus lorsqu'ils seront relâchés. À l'opposé, certains acteurs de la conservation pensent que cette mesure n'est pas adéquate, notamment en raison des opérations de 2022 et 2023, en Gaspésie, qu'ils considèrent comme des échecs. La polarisation des opinions face à cette mesure de gestion est visible dans le sondage, où 50 % des 494 répondants sont d'avis que la garde en captivité des caribous est une mesure justifiée pour protéger les populations contre les prédateurs, le temps que l'habitat redevienne plus propice, alors que 31 % pensent que la mesure n'est pas justifiée (annexe 1, figure 15). Dans certains mémoires, il est suggéré de discuter avec des experts, tels que des employés de jardins zoologiques, afin de définir la suite du projet et les meilleures pratiques de garde en captivité pour assurer la survie des individus. De

³ <https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/environnement/biodiversite/plan-nature-2030-plan-action.pdf>

⁴ Mesure visant à capturer des femelles en hiver et les transporter vers un enclos où elles mettront bas à l'abri des prédateurs. Les femelles et les faons sont maintenus en captivité durant la période de vulnérabilité des faons à la prédation et sont relâchés à la fin de l'été. Ces opérations sont reconduites annuellement et s'accompagnent d'un contrôle des prédateurs.

⁵ Mesure de gestion visant à placer temporairement l'ensemble ou la majeure partie d'une population de caribous capturée et la placer en captivité. Elle y achève l'ensemble de son cycle vital (croissance, reproduction, mise bas). Le recours à cette mesure s'accompagne d'un plan de remise en liberté qui prend en compte, entre autres, l'état de la situation de la population captive (p. ex. survie des adultes et des juvéniles, taille de la population, productivité des femelles, condition physique des caribous) ainsi que la mise en œuvre d'autres mesures de gestion et les effets des mesures de gestion de l'habitat.

nombreux mémoires apportent l'idée de faire de la reproduction et de l'élevage pour un retour progressif en milieu sauvage, ainsi que de la supplémentation en Gaspésie, c'est-à-dire capturer des caribous provenant d'une autre population en nature et les relocaliser en Gaspésie afin d'augmenter le pool génétique de la population locale.

En ce qui a trait à la gestion des prédateurs et des proies « alternatives », de nombreux répondants sont d'accord avec les mesures proposées. Pour le contrôle des prédateurs du caribou (loup, coyote et ours), 50 % des répondants trouvent cette mesure justifiée, alors que 32 % étaient en désaccord (annexe 1, figure 16). Quant à l'intensification de la chasse à l'original, 25 % des répondants sont en accord avec la mesure, alors que 45 % sont en désaccord (annexe 1, figure 17). Selon certains, le fait d'avoir moins de prédateurs et de proies « alternatives » permettrait de diminuer les risques de prédation sur le caribou. Pour ce faire, il est proposé d'établir une collaboration étroite avec certains acteurs du milieu tels que la Société des établissements de plein air du Québec (Sépaq) afin d'harmoniser la réalisation des activités pratiquées sur le territoire, d'assurer une mise en œuvre socialement acceptable et de dynamiser les économies régionales.

À noter que, selon plusieurs répondants, il sera important de poursuivre les autres mesures, particulièrement la restauration active de l'habitat, qui devrait rester la priorité. En effet, sans le rétablissement d'un habitat propice aux caribous, les mesures de gestion des populations ne permettent pas d'assurer l'autosuffisance des populations puisque les habitats ne présenteraient pas les caractéristiques essentielles à leur survie. Ainsi, les deux volets proposés dans les projets pilotes, soit la gestion de l'habitat et les mesures de gestion des populations, sont étroitement liés. Finalement, plusieurs acteurs du milieu demandent plus de transparence dans le suivi et la gestion des populations afin de faciliter l'acceptabilité sociale grâce, par exemple, à l'élaboration d'un échéancier pour le relâchement des individus et d'objectifs précis.

Des conditions gagnantes pour une mise en œuvre réussie

De nombreux mémoires indiquent qu'il faut approfondir les connaissances de manière continue pour, par exemple, en connaître davantage sur les causes probables du déclin des populations de caribous, sur les problématiques liées aux populations en difficulté, mais aussi sur les facteurs qui font en sorte que certaines populations sont en croissance démographique. En ce sens, plusieurs parties prenantes proposent de participer à la formation de scientifiques, de réaliser des projets de recherche ou même d'investir pour soutenir les recherches.

Il est suggéré d'avoir une gestion adaptée aux réalités de chaque région, au lieu de recourir à des restrictions globales, applicables à toutes les zones d'habitat en restauration et à tous les massifs de conservation. Pour y arriver, les répondants indiquent qu'il est essentiel de considérer l'ensemble des besoins et propositions des utilisateurs du territoire, dont les communautés autochtones, les citoyens, les organismes et les conseils municipaux. Plusieurs proposent également d'impliquer les acteurs régionaux et locaux dans la planification, la mise en œuvre des projets pilotes, le suivi et l'évaluation des mesures qui auront été mises en place. De plus, certains demandent un mécanisme de suivi continu avec les partenaires afin d'évaluer l'impact des mesures proposées par les projets pilotes et d'ajuster les actions en conséquence. Cela augmenterait l'adhésion et la mobilisation des acteurs régionaux et, par le fait même, les chances d'une mise en œuvre réussie. Plusieurs mémoires mentionnent l'importance d'établir une collaboration avec le gouvernement fédéral afin, notamment, d'accéder à des budgets supplémentaires pour soutenir les acteurs économiques.

La question du soutien financier a été soulevée par plusieurs répondants en raison des risques d'impacts socio-économiques lors de la mise en œuvre des projets pilotes. Plusieurs demandent au gouvernement provincial de financer la transition. À noter, cependant, que certains indiquent que les documents de consultation n'offrent pas un portrait complet et qu'il est difficile pour eux d'évaluer les conséquences des projets pilotes. C'est dans cette optique que plusieurs répondants ont souligné l'importance de réaliser des analyses sur les impacts socio-économiques d'un statu quo ou d'une absence de mesures de conservation pour le caribou. Malgré les risques d'impacts socio-économiques pour les communautés des régions visées

par les projets pilotes, la majorité des 494 répondants (62 %) considèrent que les projets pilotes ne sont pas assez ambitieux, alors que 26 % pensent qu'ils sont trop ambitieux (annexe 1, figure 18).

À la suite de la mise en œuvre des projets pilotes, et en fonction des impacts socio-économiques, certains répondants du secteur minier demandent un soutien via des compensations financières pour les acteurs économiques touchés. Pour eux, la protection du caribou est une responsabilité collective et l'impact économique ne devrait pas être assumé uniquement par les entreprises. D'autres répondants demandent un soutien financier pour la formation et la requalification des travailleurs et travailleuses touchés par les projets pilotes, notamment ceux et celles qui vont perdre leur emploi, et particulièrement dans les communautés dévitalisées. Un des exemples présentés propose de former des guides de montagne pour accompagner les gens en nature, afin de réduire le dérangement des caribous, et d'embaucher des surveillants et des agents de protection de la faune pour décourager le braconnage, assurer une surveillance des secteurs et faire le suivi de l'état des hardes. Certains acteurs du domaine forestier mentionnent que l'investissement en sylviculture serait une solution à long terme pour assurer une mise en œuvre réussie des projets pilotes. Cela permettrait d'atteindre les cibles de réduction des gaz à effet de serre, d'avoir une marge de manœuvre entre la conservation du caribou et la possibilité forestière globale, et de palier, notamment, l'augmentation des coûts d'opération.

Des répondants du domaine de la conservation mentionnent que la Loi sur les espèces menacées ou vulnérables est désuète et demandent qu'elle soit actualisée afin de contribuer à la réussite des projets pilotes.

La mise en place d'initiatives de dynamisation socio-économique pour les milieux touchés dans le secteur forestier

Plusieurs répondants sont d'avis que le gouvernement doit agir et aider financièrement les travailleurs forestiers de la Gaspésie et de Charlevoix. Différentes solutions ont été proposées, notamment la revitalisation et la plantation de forêts dans les plus brefs délais, l'implantation d'une sylviculture plus intensive, ainsi qu'un dédommagement directement offert aux familles qui vont perdre leur emploi et aux communautés dévitalisées. En Gaspésie, il est proposé dans certains mémoires qu'une aire intensive de production ligneuse soit créée pour soutenir le secteur forestier. Cela permettrait de compenser la diminution de superficie pouvant être exploitée par l'industrie forestière. Dans le domaine de la conservation, certains proposent de travailler à changer les mentalités de manière constructive, en modifiant les pratiques et en arrêtant d'opposer la protection des espèces à la réalisation d'activités anthropiques, comme la récolte forestière. Il est suggéré en ce sens de prioriser la certification forestière FSC⁶, qui accorde au caribou une haute valeur de conservation (HVC) et qui permet, selon certains répondants, d'assurer une foresterie durable tout en protégeant le caribou. Des exemples d'actions que le gouvernement pourrait entreprendre afin de soutenir le secteur forestier ont été présentés dans les mémoires, notamment aider et accompagner les entreprises, afin qu'elles puissent opérer la transition nécessaire qui résultera de la mise en œuvre des projets pilotes, intégrer plus efficacement la gestion des risques de l'offre des bois dans la conservation du caribou et relocaliser des travailleurs vers des chantiers de restauration. Un répondant du domaine forestier a aussi indiqué que la forêt privée possède un potentiel non utilisé qui pourrait apporter une marge de manœuvre pour créer de nouvelles zones protégées.

Autres commentaires mis de l'avant par les répondants

Il a été mentionné dans certains mémoires que les projets pilotes auraient également dû prévoir des actions pour les terres privées, dans une optique de cohérence avec ce qui est proposé pour les terres publiques et pour contribuer plus efficacement au rétablissement du caribou. Dans un autre ordre d'idées, certains mettent de l'avant l'importance qu'une collaboration plus étroite et harmonieuse entre le gouvernement fédéral, le gouvernement provincial et les instances municipales s'établisse pour traiter le dossier complexe

⁶ <https://ca.fsc.org/ca-fr/devenir-certifie/certification-de-lamenagement-forestier>

du caribou. Plusieurs parties prenantes offrent d'ailleurs de contribuer à la recherche de solutions et de travailler de concert avec le gouvernement pour assurer la réussite des projets pilotes.

Finalement, plusieurs répondants, notamment du milieu de la conservation, et plusieurs citoyens, soulignent qu'au-delà des projets pilotes proposés pour les populations de caribous de Charlevoix et de la Gaspésie, il est attendu que le gouvernement du Québec agisse sur d'autres populations de caribous qui bénéficieraient grandement de mesures à court terme, notamment les populations Pipmuacan et Val-d'Or.

Conclusion

Après analyse des résultats du sondage, et à la lecture des mémoires et commentaires reçus de la part des partenaires et des citoyens, il apparaît que l'opinion du public n'est pas uniforme quant aux projets pilotes de Charlevoix et de la Gaspésie. D'un côté, des répondants considèrent les actions proposées comme insuffisantes et demandent des mesures plus strictes afin de favoriser la pérennité des populations de caribous forestiers de Charlevoix et de caribous montagnards de la Gaspésie. À l'opposé, d'autres répondants trouvent les projets pilotes trop ambitieux et proposent que les mesures soient modifiées afin de conserver le caribou, tout en assurant un accès au territoire et le développement économique. Une inquiétude est évidente face aux impacts socio-économiques des projets pilotes sur les régions.

Cette consultation publique aura permis au gouvernement du Québec de recueillir les commentaires de l'ensemble de la société civile, afin d'évaluer les ajustements potentiels aux deux projets proposés. Ces commentaires seront également considérés dans la poursuite de l'élaboration d'une stratégie globale visant d'autres populations de caribous. À noter que si l'habitat faunique est retenu comme outil de mise en œuvre des projets pilotes, il y aura une publication du projet de règlement à la *Gazette officielle du Québec*. De plus, les plans des habitats fauniques devront être dressés et faire l'objet d'un avis à la *Gazette officielle du Québec*, avant que l'encadrement légal et règlementaire n'entre en vigueur sur le territoire.

Annexe 1 : Graphiques présentant les résultats du sondage

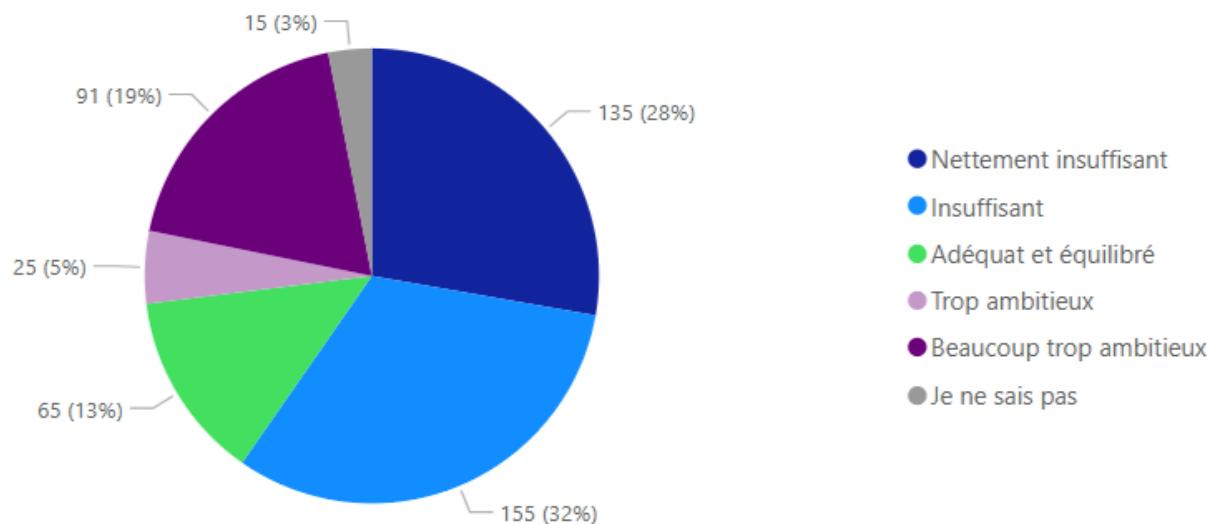


Figure 6 : Résultats du sondage à la question « Pour encadrer les activités dans les territoires ciblés par les projets pilotes, la bonification de la désignation légale des territoires en tant qu'habitats fauniques est un outil... ».

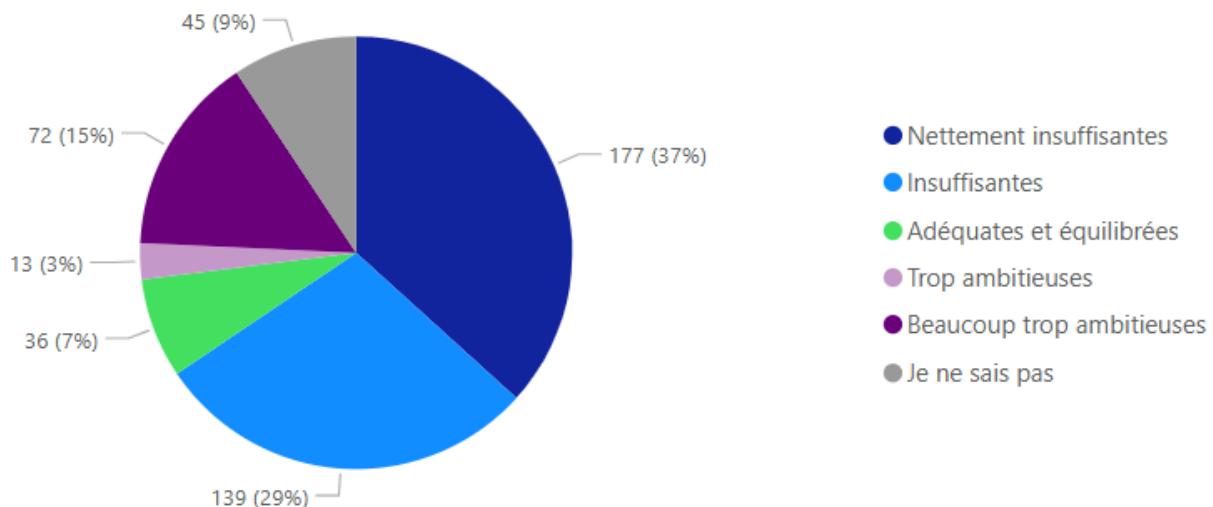


Figure 7 : Résultats du sondage à la question « Pour favoriser la pérennité de la population des caribous forestiers de Charlevoix, la superficie et la localisation des territoires ciblés par le projet pilote (massifs de conservation, zones d'habitat en restauration [ZHR])... ».

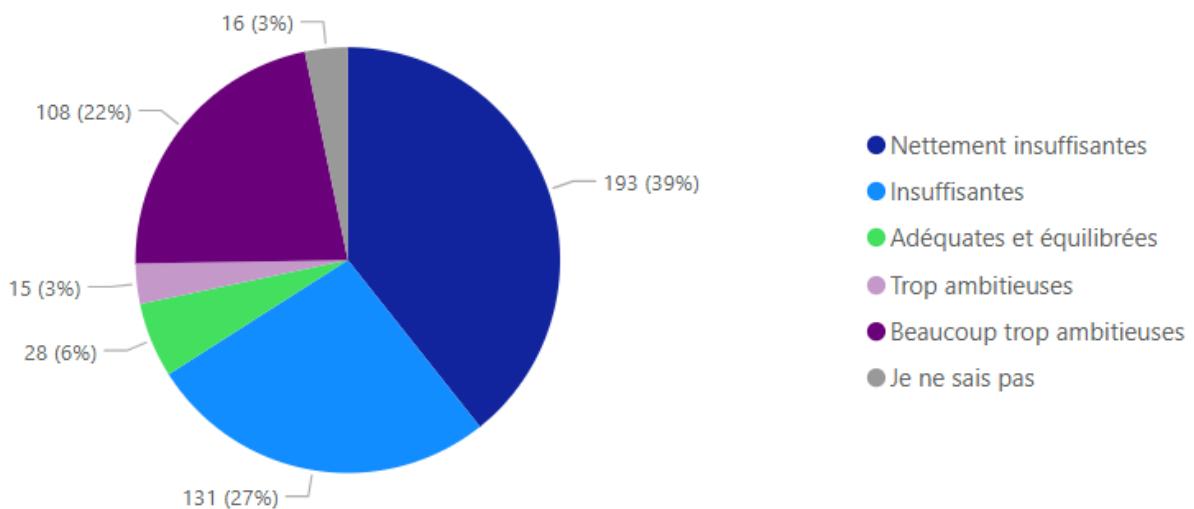


Figure 8 : Résultats du sondage à la question « Pour favoriser la pérennité de la population des caribous montagnards de la Gaspésie, la superficie et la localisation des territoires ciblés par le projet pilote (massifs de conservation, zones d'habitat en restauration [ZHR])... ».

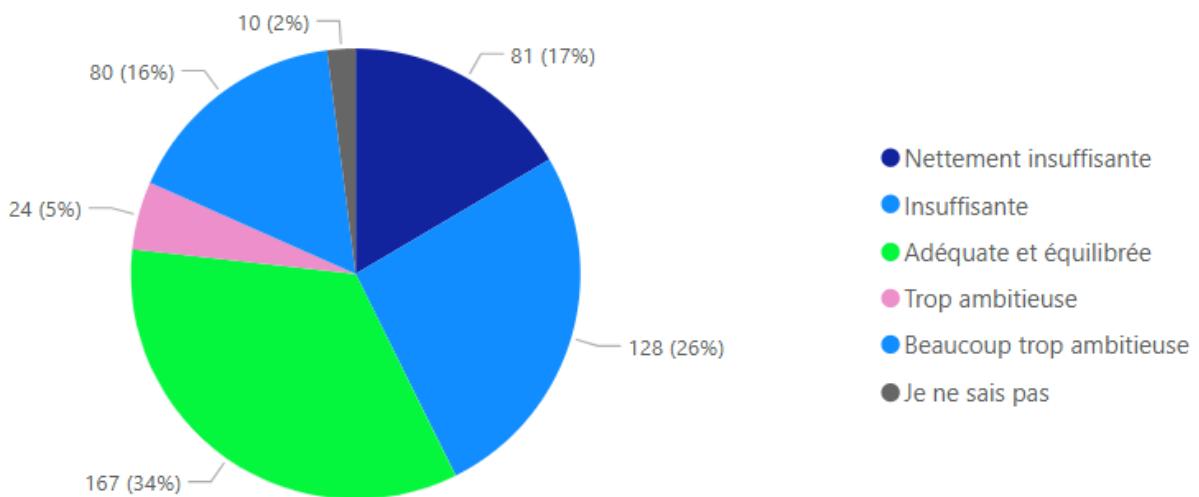


Figure 9 : Résultats du sondage à la question « Le maintien ou la restauration de la connectivité entre les secteurs propices aux caribous pour leur permettre de se déplacer entre ceux-ci (ligne directrice 5) est une mesure... ».

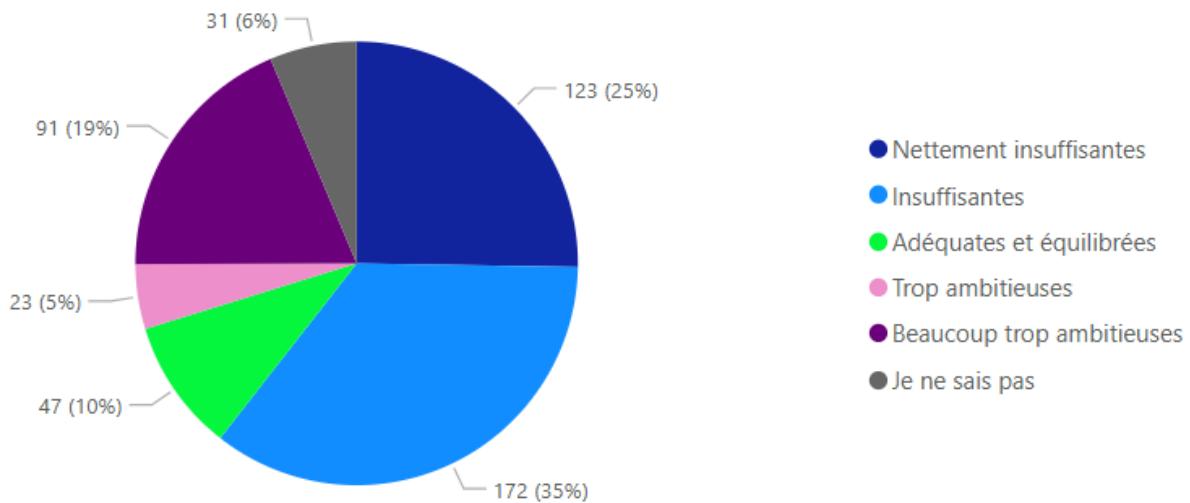


Figure 10 : Résultats du sondage à la question « Dans les habitats fauniques ciblés par les projets pilotes, les modalités d'aménagement forestier proposées découlant de l'application des lignes directrices sont... ».

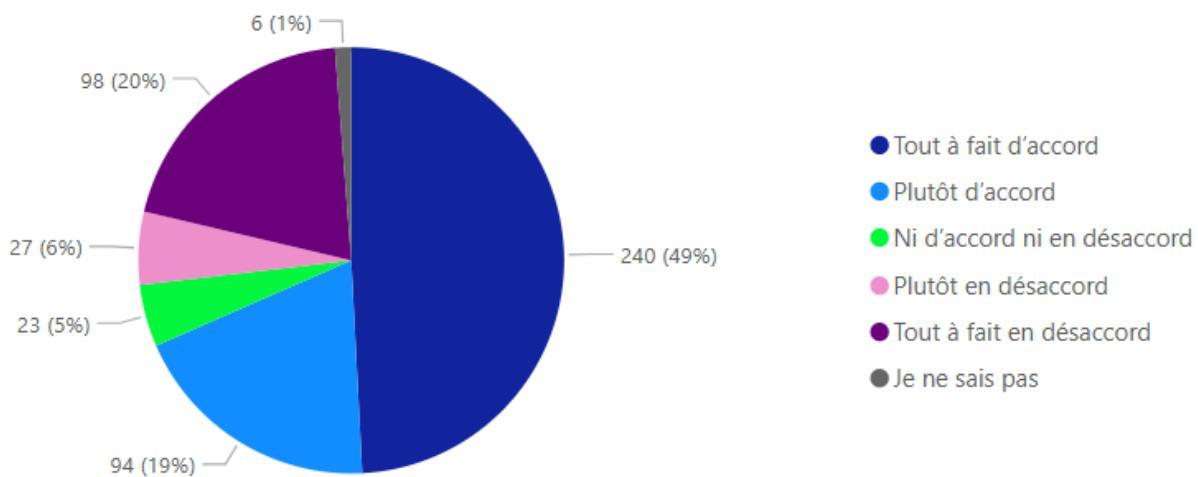


Figure 11 : Résultats du sondage à la question « Les mesures de gestion de l'habitat visant le maintien des populations de caribous et le contrôle des activités humaines qui perturbent leur habitat justifient une restriction des activités, notamment celles liées à la villégiature et au récrécotourisme. ».

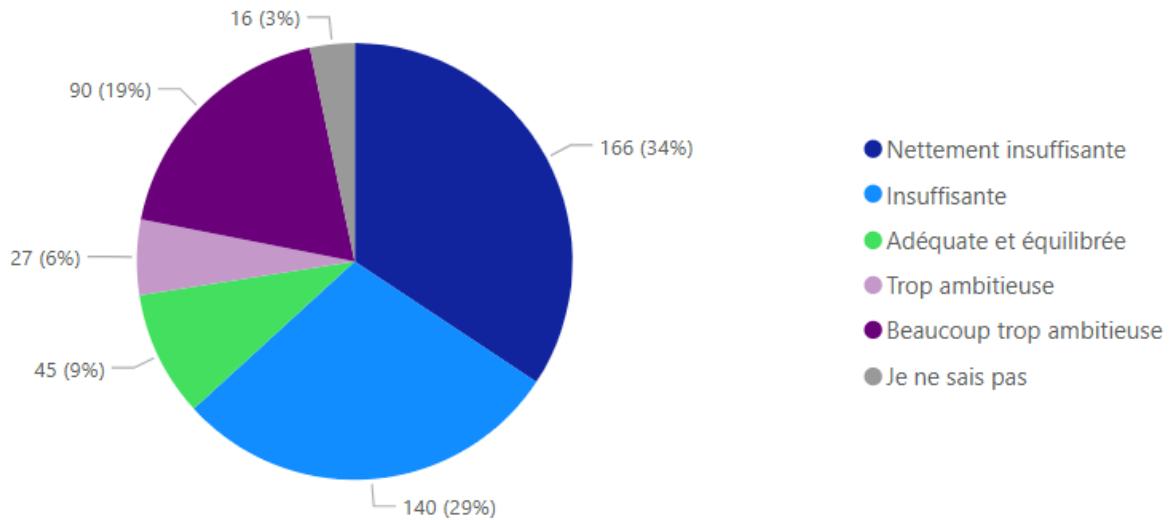


Figure 12 : Résultats du sondage à la question « Pour favoriser la pérennité des populations de caribous, tendre vers un taux de perturbation de 35 % dans les zones d'habitat en restauration (ZHR) (ligne directrice 1) est une proposition... ».

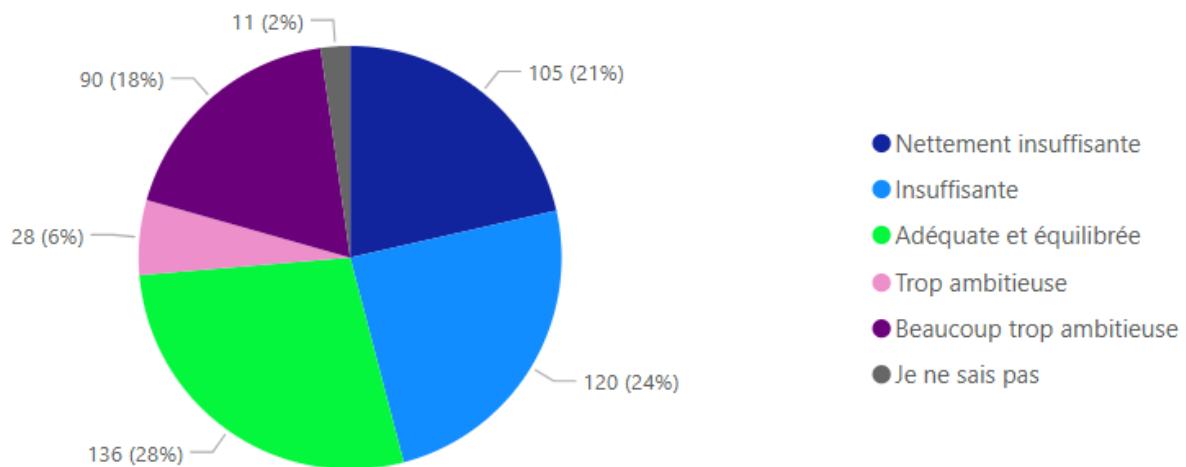


Figure 13 : Résultats du sondage à la question « Un encadrement plus strict des activités dans les secteurs de sensibilité biologique pour éviter le dérangement ou la perturbation de l'habitat du caribou (ex. aires d'hivernage ou de mise bas) (ligne directrice 3) est une mesure... ».

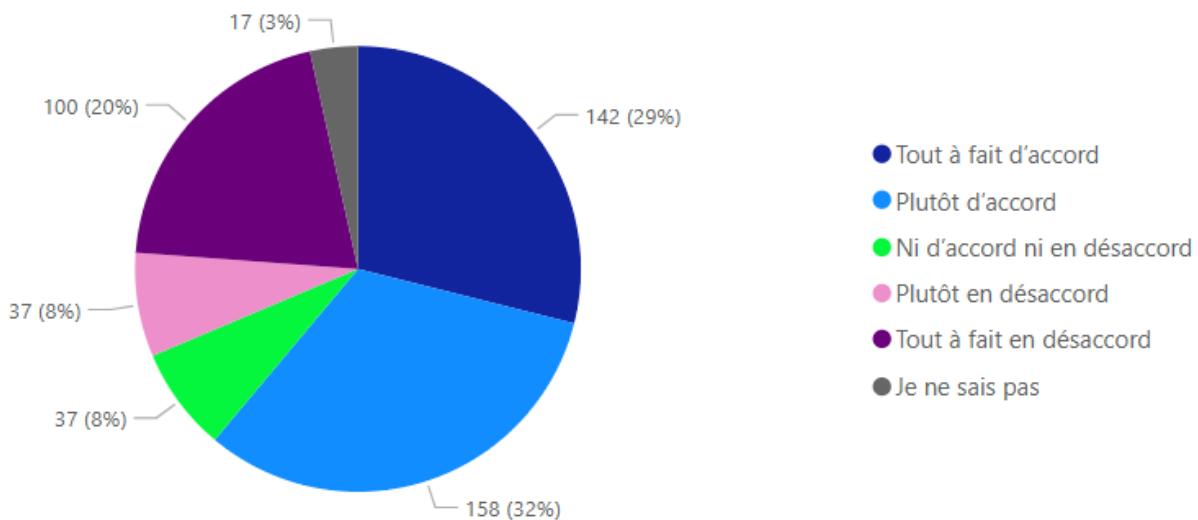


Figure 14 : Résultats du sondage à la question « Le démantèlement de chemins forestiers, dans le respect des droits consentis sur le territoire, est une mesure de restauration efficace de l'habitat des caribous. ».

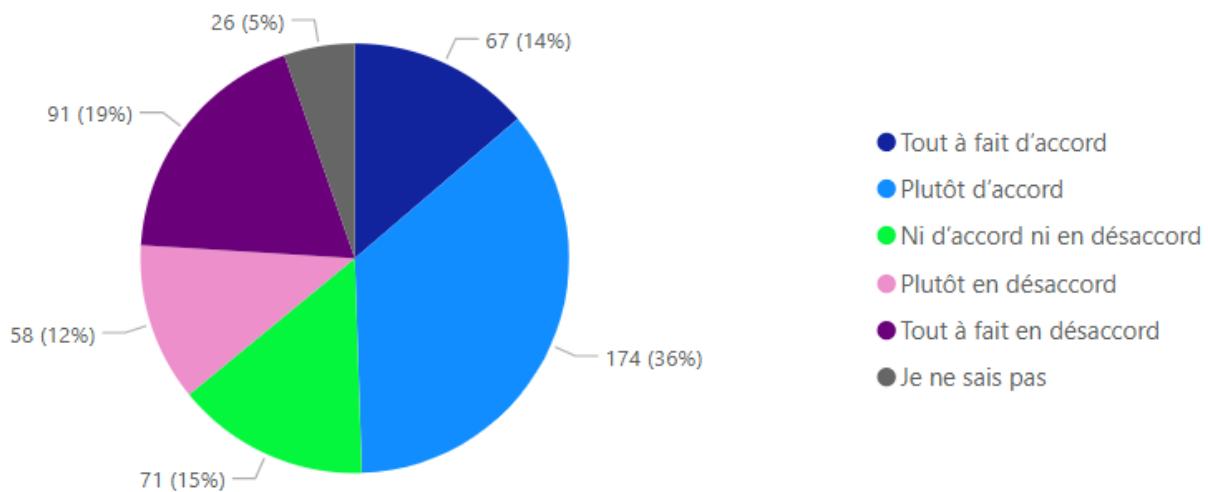


Figure 15 : Résultats du sondage à la question « La garde en captivité des caribous est une mesure justifiée pour protéger contre les prédateurs certaines populations de caribous dont l'état est le plus précaire, le temps que l'habitat redevienne propice au maintien des caribous. ».

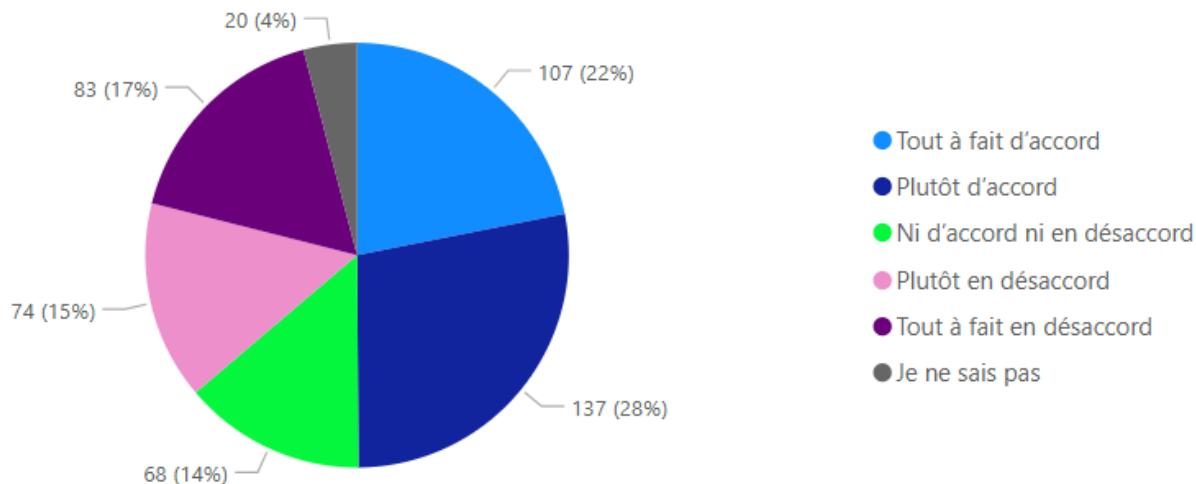


Figure 16 : Résultats du sondage à la question « Le contrôle des prédateurs du caribou (ex. loup, ours noir, coyote) est une mesure justifiée pour protéger les populations de caribous dont l'état est le plus précaire, le temps que l'habitat redevienne propice au maintien des caribous. ».

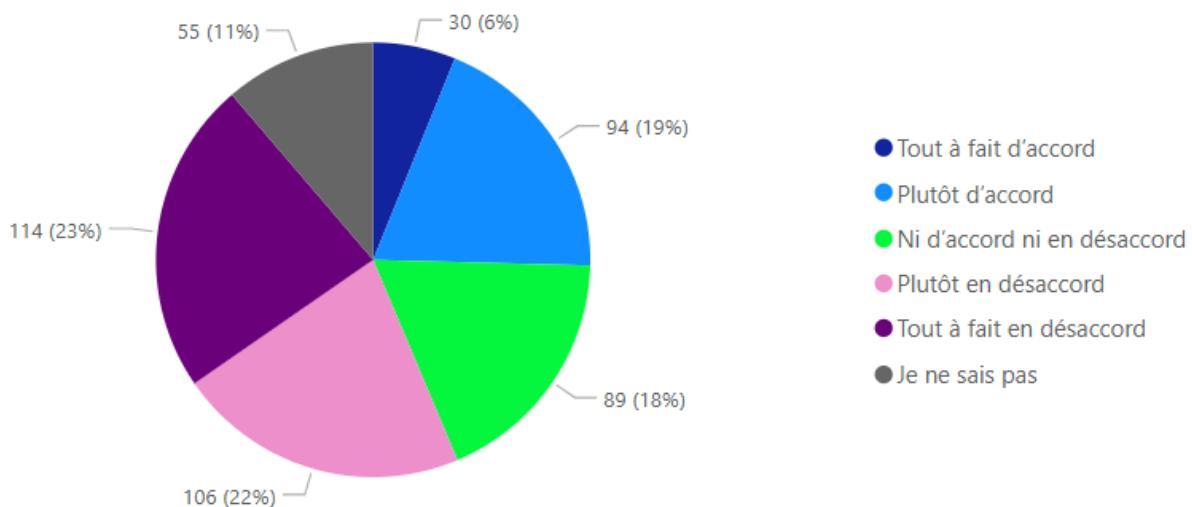


Figure 17 : Résultats du sondage à la question « L'intensification de la chasse à l'orignal est une mesure justifiée pour compléter le contrôle des prédateurs du caribou, le temps que l'habitat redevienne propice au maintien des caribous. ».

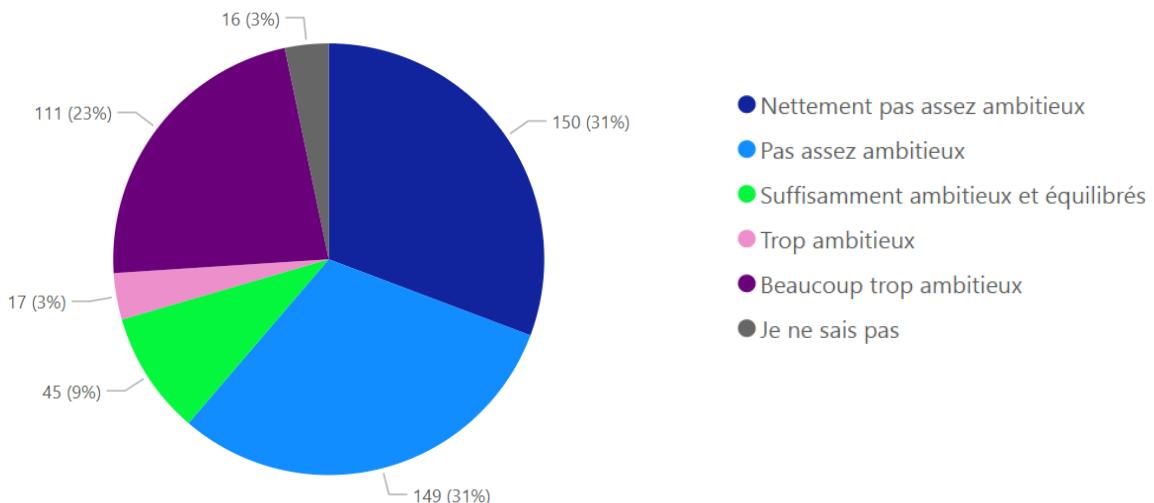


Figure 18 : Résultats du sondage à la question « Considérant les impacts socio-économiques potentiels des mesures de conservation du caribou, les projets pilotes (territoires ciblés, modalités envisagées, etc.) sont... ».

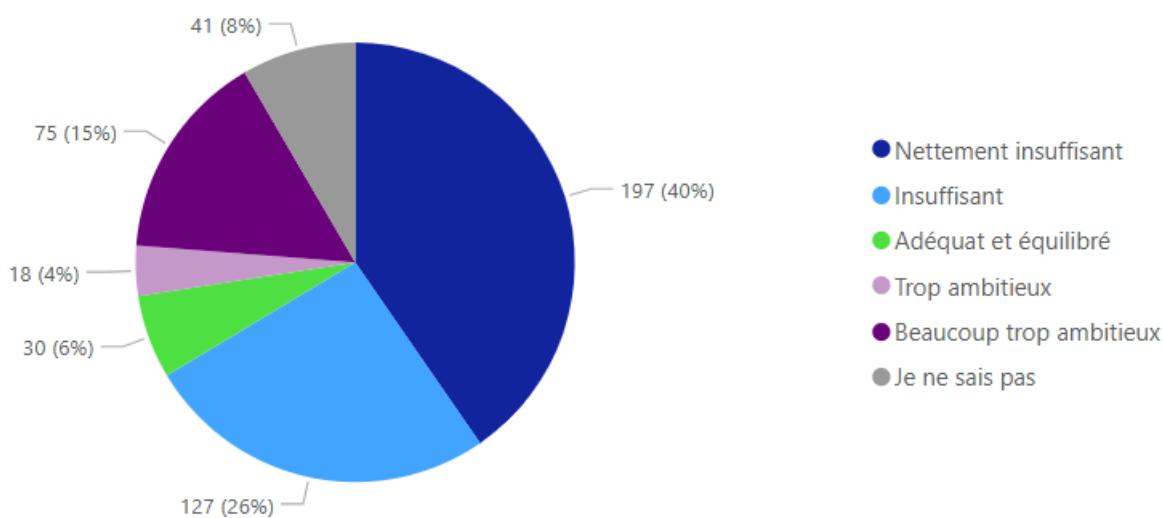


Figure 19 : Résultats du sondage à la question « Pour favoriser la pérennité de la population de caribous forestiers de Charlevoix dans le territoire ciblé, le projet pilote est... ».

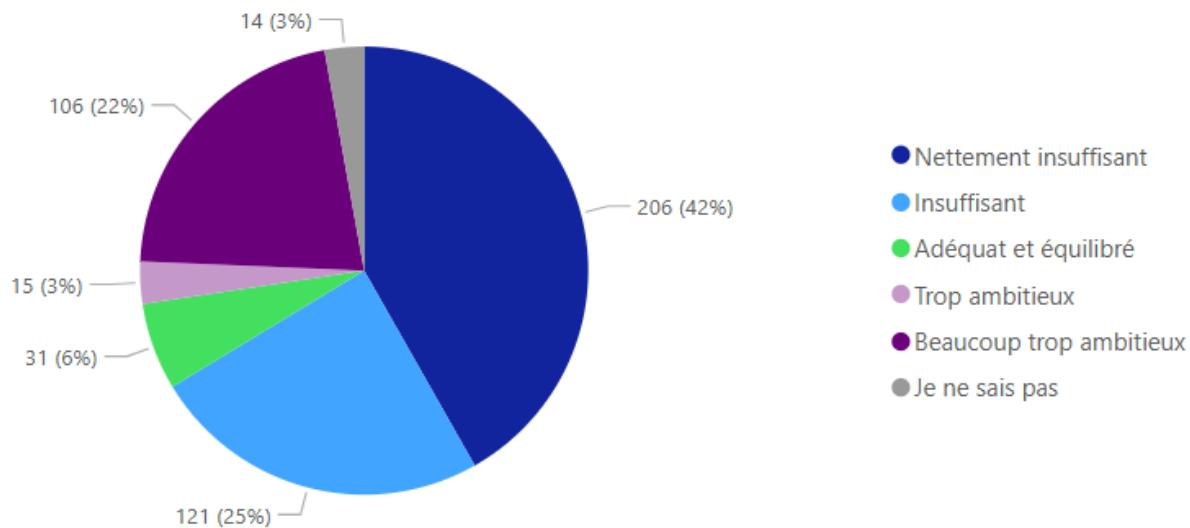


Figure 20 : Résultats du sondage à la question « Pour favoriser la pérennité de la population de caribous montagnards de la Gaspésie dans le territoire ciblé, le projet pilote est... ».

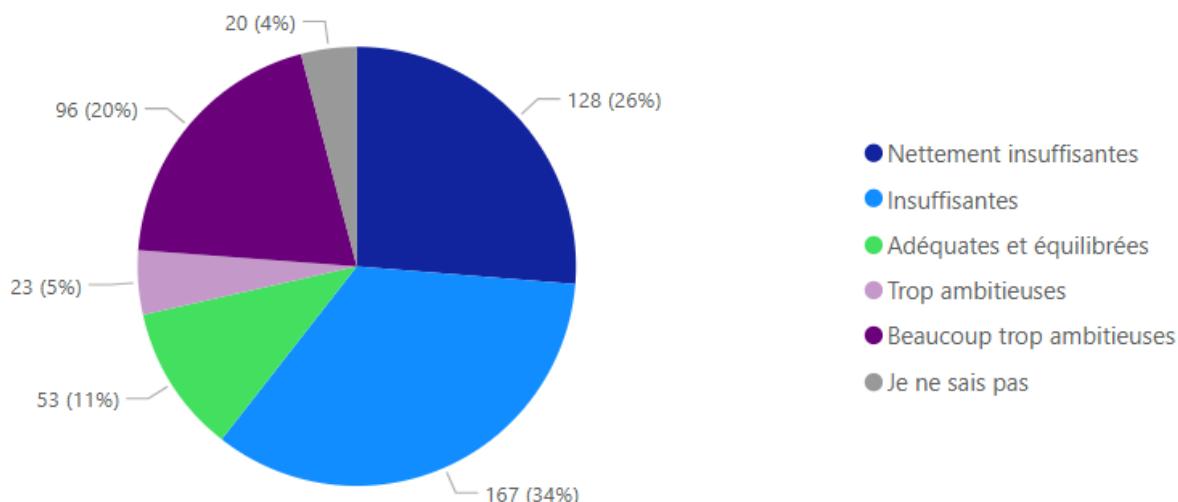


Figure 21 : Résultats du sondage à la question « Les lignes directrices proposées pour l'encadrement des activités dans les habitats fauniques des caribous (voir l'encadré 7 du document de consultation) sont... ».

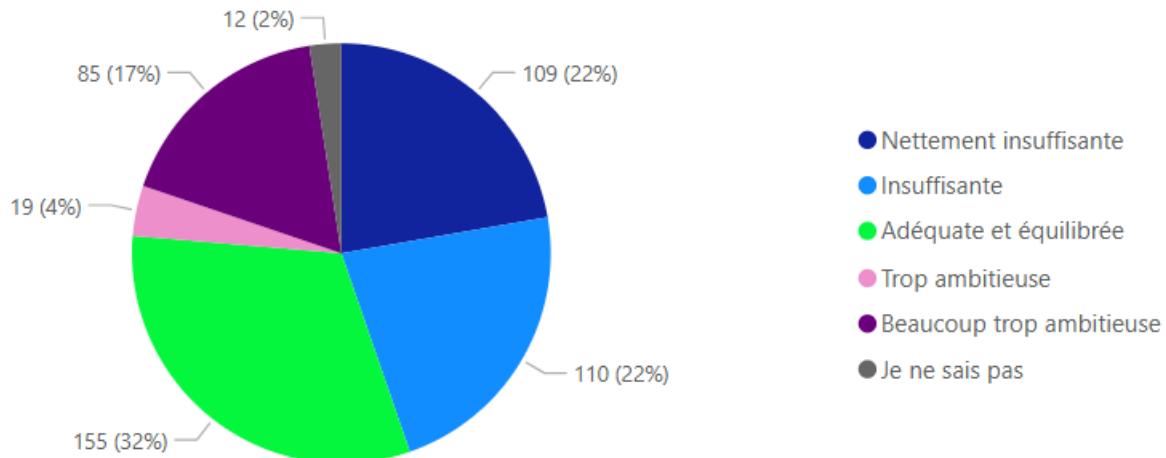


Figure 22 : Résultats du sondage à la question « Le maintien et la restauration de grands massifs de conservation où les activités sont encadrées de manière plus stricte (ex. aucune récolte forestière, restriction des activités minières ou établissement d'infrastructures) (ligne directrice 2) est une mesure... ».

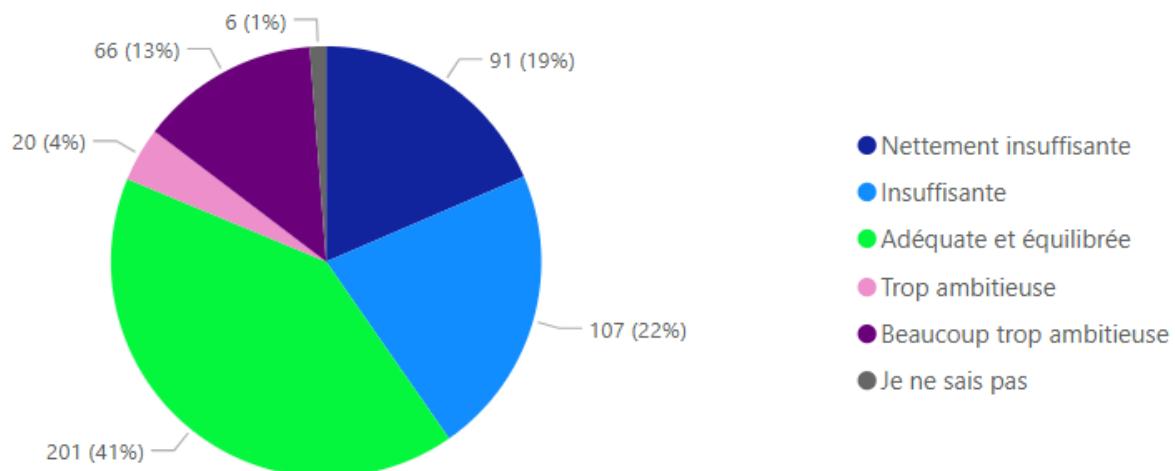


Figure 23 : Résultats du sondage à la question « La restauration ou le maintien d'un paysage forestier (matrice forestière) dominé par la forêt résineuse mature ou vieille et le maintien des composantes d'habitats propices aux caribous (ex. tourbière, toundra alpine, lichens) (ligne directrice 4) est une mesure... ».

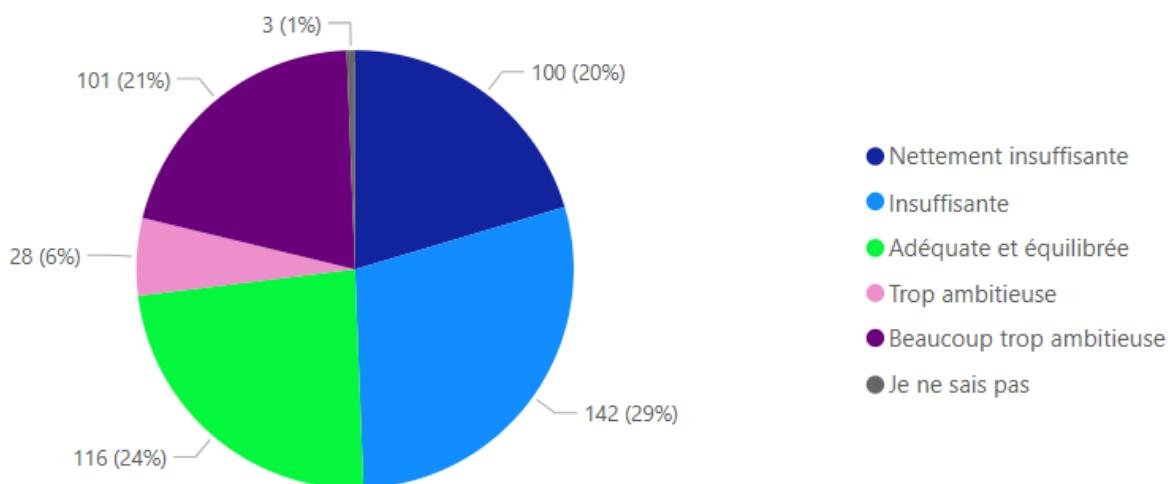


Figure 24 : Résultats du sondage à la question « Un encadrement des activités humaines pour limiter le dérangement du caribou (ex. bruit ou achalandage) (ligne directrice 6) est une mesure... ».

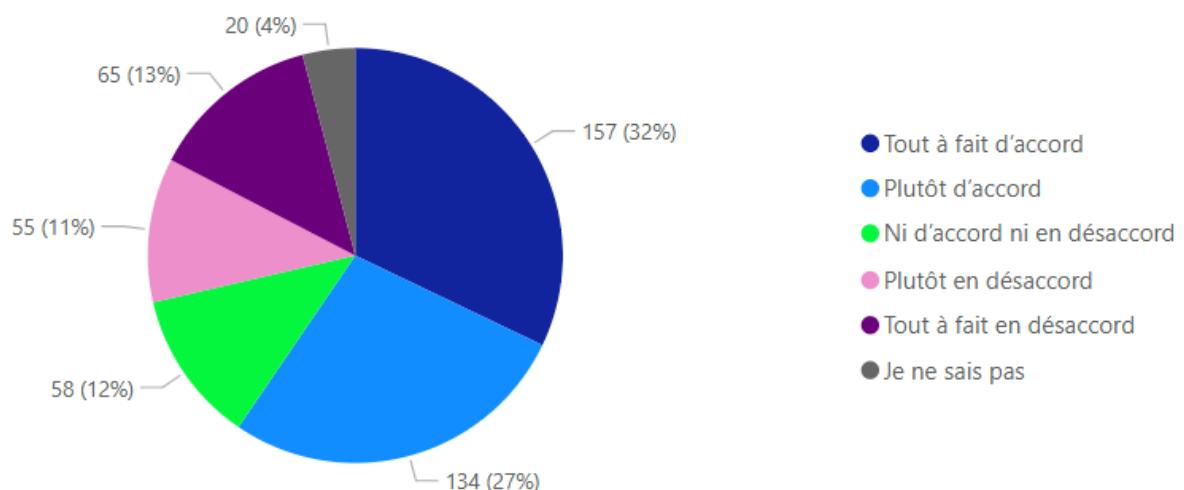


Figure 25 : Résultats du sondage à la question « L'encadrement des activités réalisées dans les habitats fauniques du caribou doit être cohérent pour l'ensemble des utilisateurs et doit se baser principalement sur les impacts de leurs activités (ligne directrice 7). ».

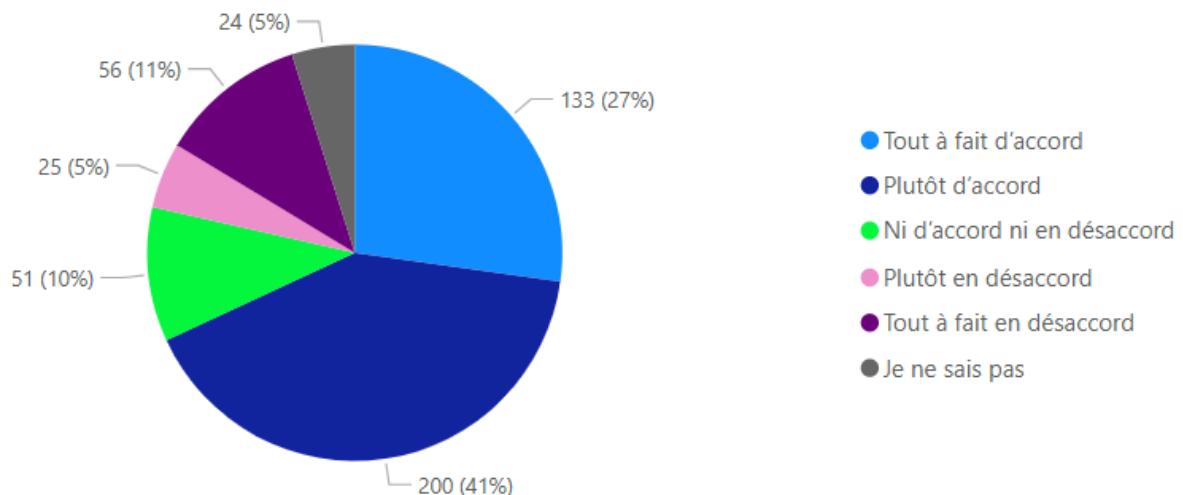


Figure 26 : Résultats du sondage à la question « Réaliser les actions sylvicoles requises afin de viser le retour d'une forêt résineuse (peuplements à dominance résineuse), notamment par le reboisement, tout en réduisant leur vulnérabilité aux perturbations naturelles, comme les feux de forêt, est une mesure de restauration... ».

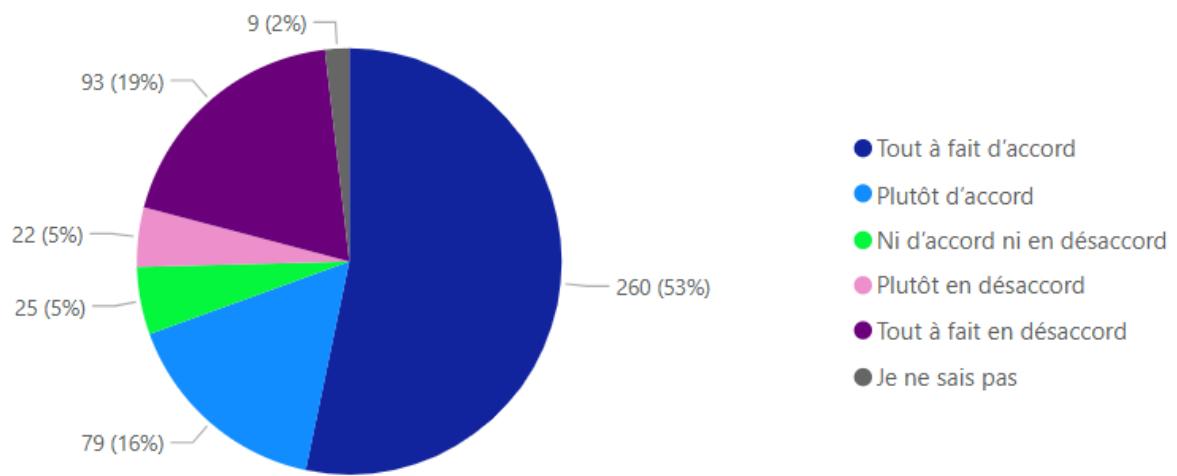


Figure 27 : Résultats du sondage à la question « Les mesures de gestion de l'habitat visant le maintien des populations de caribous et le contrôle des activités humaines qui perturbent leur habitat justifient les impacts socio-économiques appréhendés (ex. pertes d'emplois, restriction des projets de développement ou d'exploitation des ressources naturelles comme le bois, les mines, etc.) ».

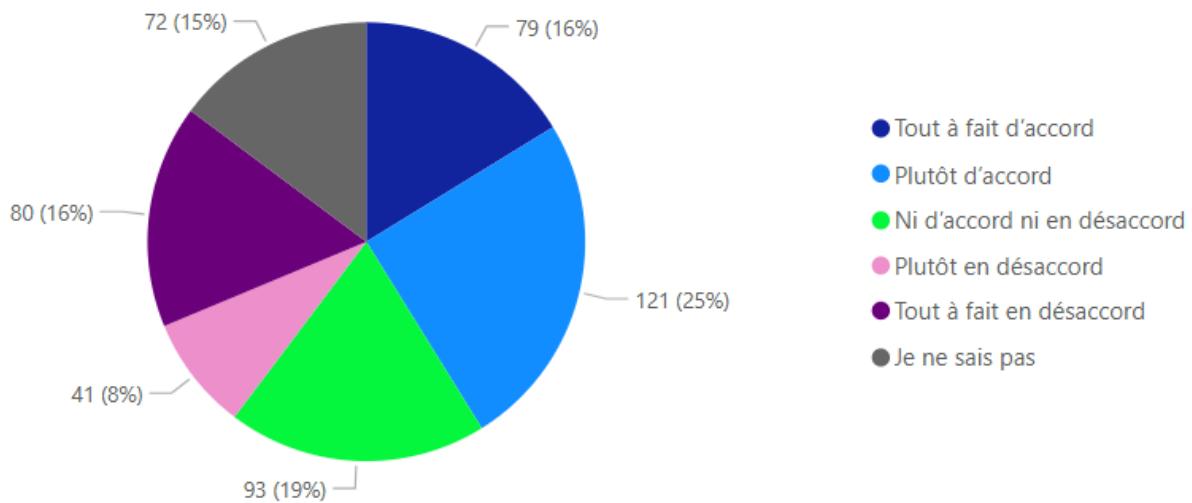


Figure 28 : Résultats du sondage à la question « Les projets pilotes permettraient de concilier la pérennité des populations de caribous concernées avec les usages du territoire pratiqués par les communautés autochtones. ».

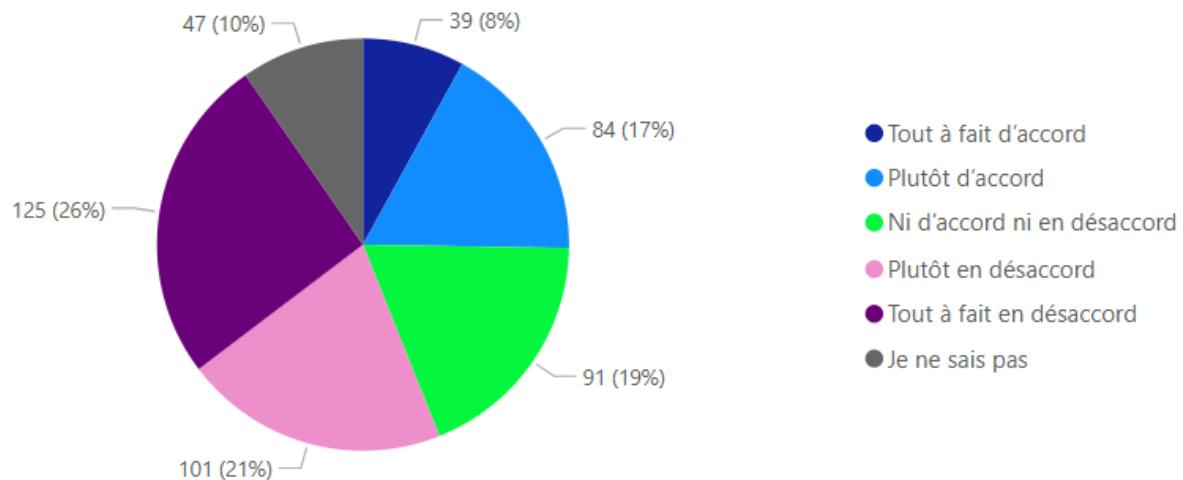


Figure 29 : Résultats du sondage à la question « Les projets pilotes permettraient de concilier la pérennité des populations de caribous concernées avec le développement économique des régions (ex. forestier, mines, hydroélectricité, etc.) ».

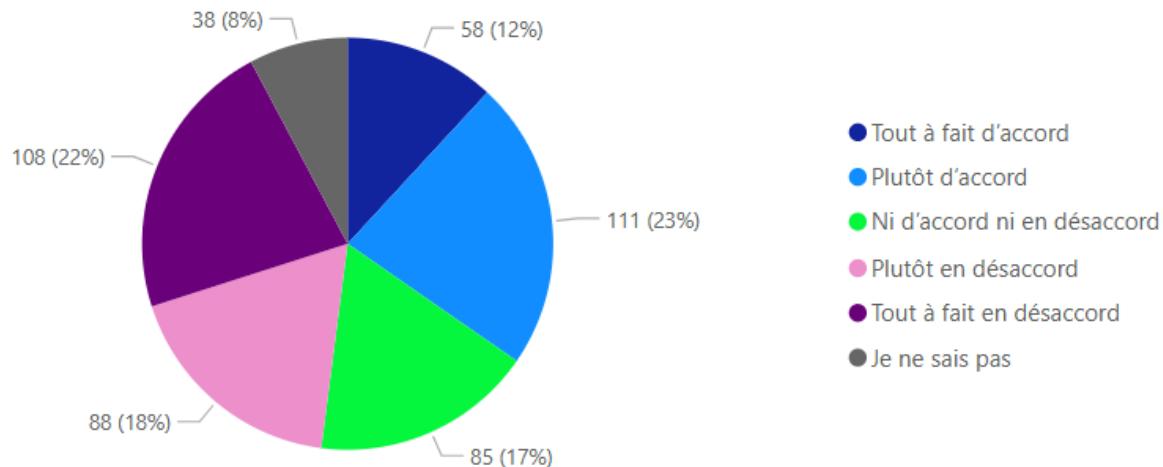


Figure 30 : Résultats du sondage à la question « Les projets pilotes permettraient de concilier la pérennité des populations de caribous concernées avec les usages des territoires liés aux loisirs tels que la villégiature, le plein air, le récrécotourisme, la chasse et la pêche. ».

*Environnement,
Lutte contre
les changements
climatiques,
Faune et Parcs*

Québec 

